LETTRE de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

LA SANTE EN FRANCE

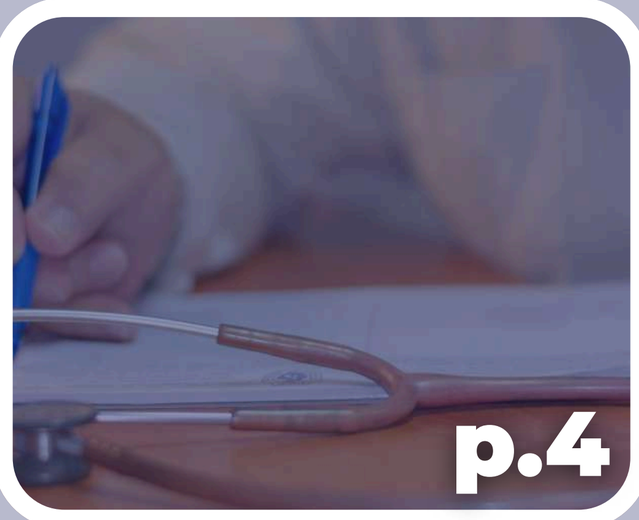
Par les adhérents du CRSI

LSI n°21 - OCTOBRE 2026

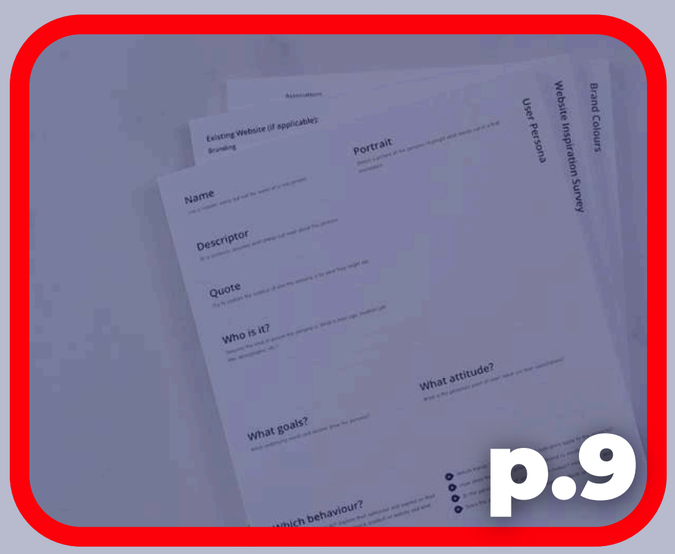
SOMMAIRE


p.3

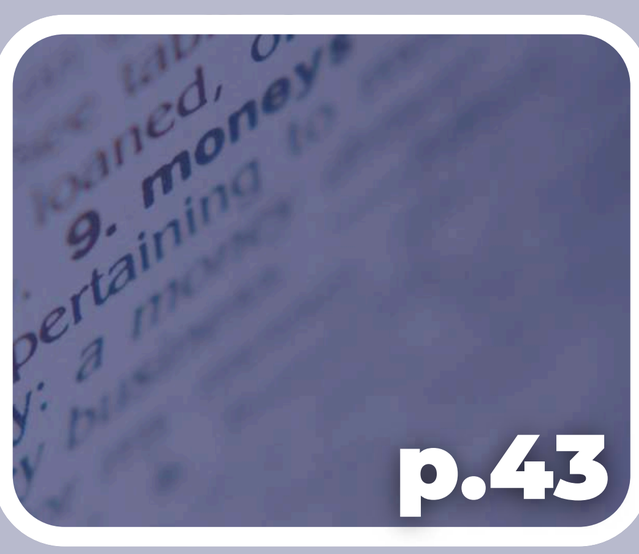
ÉDITO


p.4

ACTUALITÉS


p.9

DOSSIER SPÉCIAL


p.43

DÉCRYPTAGE


p.51

FAITS DIVERS


p.63

ILS EN PARLENT

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Après avoir évoqué notre souveraineté industrielle, numérique ou encore énergétique, le CRSI consacre cette lettre aux enjeux sanitaires, parent pauvre de la sécurité intérieure. Il en va pourtant de l'équilibre de notre pays et de sa résilience face aux crises. La santé publique sera l'une des trois priorités du prochain chef de l'État, avec le pouvoir d'achat et l'insécurité.

Notre système de santé est exsangue : 43 000 lits d'hôpitaux supprimés en dix ans, un déficit des hôpitaux publics passé de 660 millions d'euros en 2019 à 2,7 milliards en 2024, et 87 % du territoire en situation de fragilité ou de désert médical.

Comment, dans le pays qui détient le record mondial des prélèvements obligatoires, un service public indispensable peut-il être à ce point défaillant ?
La réponse tient notamment à la bureaucratie : 94 % des Français et des salariés hospitaliers estiment que l'hôpital souffre du poids des tâches administratives.



Son coût est estimé à 15 milliards d'euros par an, et le Code de la santé publique est passé de 4 931 à 12 372 articles en vingt ans. Le professionnalisme du personnel soignant, démontré durant la crise sanitaire de 2020, ne suffira pas à colmater la brèche.

Chaque euro fléché vers l'hôpital devra bénéficier au soin plutôt qu'à la norme. L'intelligence artificielle permettra d'automatiser les tâches chronophages qui parasitent le soin.

Tout est démographie. D'ici 2050, un Français sur quatre aura plus de 60 ans, et la désertification médicale touche déjà un Français sur trois. Faudra-t-il généraliser le salariat des médecins dans les zones les plus critiques ?

Alors, que faire ? Dans ce numéro, nos adhérents contributeurs, que je remercie chaleureusement pour leur travail, dressent un état des lieux et proposent des pistes pour protéger notre bien le plus précieux.
Je vous souhaite une bonne lecture.

Merci de votre fidélité.

ACTUALITÉS DU CRSI

SOIRÉE CRSI 31

7 septembre 2026

Le lundi 7 septembre, les adhérents de Haute-Garonne se sont réunis autour de Quentin Duros, responsable départemental, en présence de Julien Michel, coordinateur national.
Cette soirée conviviale, placée sous le signe du travail, a été l'occasion d'échanger autour des enjeux du moment : le classement PISA et ce qu'il révèle de l'état de notre système éducatif, les orientations du budget 2027 et leurs conséquences concrètes, ainsi que plusieurs sujets d'actualité qui ont nourri les discussions.





RENTRÉE CRSI 24

11 septembre 2026

Le vendredi 11 septembre, les membres du CRSI Dordogne se sont réunis à l'occasion de leur rentrée, un premier rendez-vous qui a permis de fixer ensemble les priorités de travail pour les mois à venir.
Les échanges ont notamment porté sur l'effectivité des peines d'emprisonnement, un sujet qui interroge directement la crédibilité de la réponse pénale. Chacun a pu apporter son regard de terrain, avec un objectif clair : dépasser le simple constat pour faire émerger des propositions concrètes.

RÉUNION PUBLIQUE À PHALEMPIN

21 septembre 2026

Le lundi 21 septembre, Thibault de Montbrial était à Phalempin à l'occasion d'une réunion publique organisée par le CRSI, qui a rassemblé autour de 150 personnes.

Son intervention a été suivie d'un temps d'échange avec le public, avant de se conclure par une séance de dédicace de son dernier ouvrage, France : le choc ou la chute (Éditions de l'Observatoire, 2025).

Ce déplacement a également été l'occasion d'échanger avec le maire de Phalempin, Thierry Lazaro, autour des enjeux du territoire.





RÉUNION PUBLIQUE À SAINT-MALO

30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre, plus de 250 personnes se sont réunies à Saint-Malo pour assister à la réunion publique organisée par le CRSI avec Thibault de Montbrial.

La rencontre s'est achevée par une séance de dédicace. Ce déplacement a également été marqué par la visite de l'entreprise Maison Guisnel (transport routier), puis celle d'une entreprise de transformation de produits laitiers, qui ont donné lieu à de riches échanges autour de leurs activités et des enjeux économiques de ce territoire.

RÉUNION PUBLIQUE À CAMBRAI

8 octobre 2026

Jeudi 8 octobre, le CRSI a réuni 180 personnes à Cambrai pour une réunion publique autour des grands enjeux auxquels la France fait face. Thibault de Montbrial a partagé son analyse de la situation du pays et présenté des pistes concrètes pour y répondre.

La journée a débuté par la visite d'une exploitation laitière et des entreprises Cercare (prothèses mammaires) et CMD Gears (transmission à fort couple et basse vitesse), l'occasion d'échanger avec leurs dirigeants sur leurs projets et leurs défis. Elle s'est conclue par une rencontre avec Émeric François, maire de Cambrai.





CONFÉRENCE À PARIS

13 octobre 2026

Le CRSI a eu l'honneur d'accueillir Pierre Gattaz le mardi 13 octobre pour un échange consacré aux enjeux économiques et financiers auxquels sont confrontés notre pays, ses entreprises et nos concitoyens.

La seule charge de la dette représente près de 80 milliards d'euros par an, soit l'équivalent des budgets cumulés de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense. Une nation qui vit à crédit ne peut prétendre à une pleine souveraineté. L'enjeu est clair : restaurer la visibilité et la confiance, afin de rassurer les marchés et de favoriser l'esprit d'initiative des Français, dont la capacité à créer de la valeur n'est plus à démontrer.

ACTUALITÉ

RÉUNION PUBLIQUE À PÉRIGUEUX

15 octobre 2026

Jeudi 15 octobre, le CRSI Dordogne organisait une réunion publique au cours de laquelle Thibault de Montbrial a dressé un état des lieux de la situation du pays et ouvert le débat sur les grands défis politiques, économiques et sécuritaires, et les réformes nécessaires. Quelque 300 personnes étaient présentes.

Autre temps fort à Périgueux : la rencontre avec les commerçants du centre-ville, en présence du maire, Michel Cadet, pour échanger sur leurs activités et leurs préoccupations.





LA SANTÉ FRANÇAISE

SOMMAIRE



Chers amis,

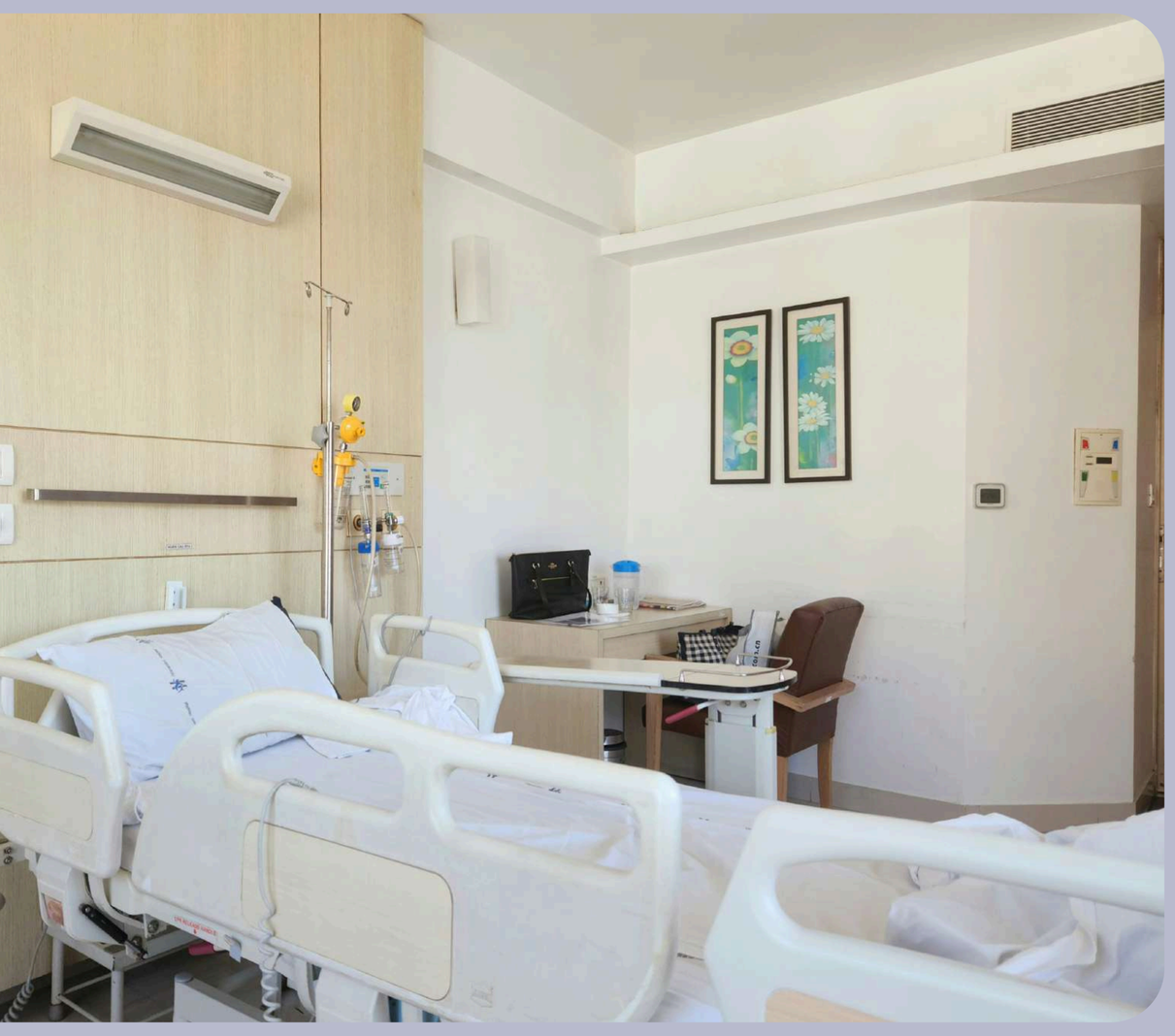
Il y a quelques mois, le CRSI a lancé, avec le concours de ses adhérents, des commissions de travail : Numérique, Droit, Santé, NASA, Enseignement, Économie, Défense et relations internationales.

Pour la première fois, cette Lettre propose un dossier entièrement issu de l'une d'entre elles : la commission Santé. Ses membres, médecins de différentes spécialités et vétérinaire, professionnels du monde médical et passionnés, y ont mis leur expertise, leur expérience et leurs réflexions personnelles. Je remercie chacun d'entre eux pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à ce travail de grande qualité.

À tous, bonne lecture !

Olivier Debeney
Directeur de cabinet

1. Lits d'hôpitaux : la France accueille-t-elle tous ses patients ?
2. Urgences : comment mieux accueillir les patients ?
3. La France soigne-t-elle encore ses patients ?
4. Pénurie de médicaments : une insécurité sanitaire
5. Gouvernance de la santé : soigner plutôt qu'administrer
6. Santé mentale : l'angle mort de la sécurité intérieure
7. Insécurité en santé
8. La cybersécurité dans le secteur de la santé
9. Plan de prévention de santé : le « Plan FORME »
10. Le point sur l'espérance de vie en France
11. Sédentarité des Français : voulons-nous enterrer nos enfants ?
12. Être acteur de sa santé
13. Écrans et natalité : l'impact du virtuel est réel
14. Le jumeau numérique en santé



LITS D'HÔPITAUX : LA FRANCE ACCUEILLE-T-ELLE TOUS SES PATIENTS ?

PAR A. ET Y.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LITS D'HÔPITAUX N'EST PAS LIÉE QU'AU SEUL PROGRÈS MÉDICAL

L'évolution, et globalement la diminution, du nombre de lits d'hospitalisation est l'un des axes majeurs de notre politique de santé. Elle répond à des impératifs budgétaires, mais aussi à l'évolution des technologies médicales.

UNE FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE, MAIS DES LITS EN BAISSE

En 2024, la France compte 534 lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants, pour une moyenne européenne de 507, sous réserve de différences de comptabilisation selon les pays. Mais elle a perdu 45 700 lits d'hospitalisation complète entre 2013 et 2024, soit environ 11 %, de manière quasi continue.

Une partie de cette baisse s'explique par les innovations médicales et chirurgicales : diagnostics plus rapides, systèmes d'information, techniques opératoires et robots qui raccourcissent les interventions et la récupération. Ces technologies exigent des moyens que les hôpitaux de taille moyenne peinent à mobiliser ; ils sont les plus touchés par la baisse des lits de chirurgie.

Les séjours d'hospitalisation complète sont passés de près de 12 millions en 2013 à 10,8 millions en 2024, avec un taux d'occupation supérieur à 80 %. À l'inverse, l'hospitalisation partielle (ambulatoire) a gagné 23 200 places en 11 ans, pour atteindre 91 100 fin 2024, et ses séjours sont passés de moins de 15 millions à 20,5 millions.

Les patients eux-mêmes préfèrent passer le moins de temps possible à l'hôpital. La condition de réussite de cette politique est le développement de la prise en charge à domicile, qui permet aussi de retarder l'entrée en EHPAD.

UN BILAN QUI INTERROGE

En psychiatrie, les lits baissent alors que les besoins ont explosé depuis la Covid-19, surtout chez les adolescents. En soins critiques, le sénateur Hervé Maurey s'inquiétait fin 2024 d'une accélération des fermetures. La réponse officielle, qui invoque le nouveau cadre réglementaire de 2022, suggère davantage une volonté de suradministration qu'une réflexion sur le manque de personnel médical.

Les attentes sur des brancards aux urgences laissent penser que le nombre de lits, ou leur répartition très hétérogène sur le territoire, est inadapté. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la désorganisation de la prise en charge et le manque de personnel, puisque le taux d'occupation n'est pas de 100 %.

Pour les urgences, la clé est la coopération avec la médecine libérale : une structure double, hospitalière et libérale, implantée à proximité et fonctionnant en continu, vers laquelle le centre 15 orienterait les cas peu graves. Les expériences en place sont prometteuses ; la puissance publique devrait fixer des objectifs forts et contraignants, notamment au secteur libéral. Que diront les programmes de 2027 sur ce point ?

UNE POPULATION PLUS NOMBREUSE ET PLUS ÂGÉE

Entre 2013 et 2024, la population est passée de 66,13 à 68,64 millions d'habitants, soit près de 2,5 millions de personnes de plus à soigner. L'espérance de vie en bonne santé n'a progressé que d'un an en 20 ans, contre 3,5 ans en Italie et presque 7 ans en Suède : elle est de 63,6 ans en 2024, pour une espérance de vie à la naissance de 85,9 ans pour les femmes et 80,3 ans pour les hommes. Nos aînés vivent donc longtemps avec des maladies et auront besoin de lits de longue durée. Les EHPAD ne compenseront pas : 111 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus, avec de fortes disparités départementales et une capacité en baisse de 0,8 % depuis 2019.

AU-DELÀ DU COMPTAGE DES LITS

Le simple comptage des lits ne permet pas de conclure sur la qualité des soins, comme le rappelle le ministère : l'hospitalisation complète n'est pas la seule modalité de prise en charge.

Deux questions demeurent. Les hôpitaux, publics comme privés, sauront-ils répondre de façon coordonnée aux crises majeures (pandémies, conflits, accidents, terrorisme) ? C'est un élément crucial d'une politique régalienne solide.

Et la réduction des lits s'accompagne-t-elle d'assez de moyens pour la prévention des affections chroniques, qui permettrait en théorie de réduire le recours à l'hospitalisation ?



URGENCES : COMMENT MIEUX ACCUEILLIR LES PATIENTS ?

PAR YANNICK

L'EFFET « CISEAUX »

Le temps d'attente aux urgences s'est globalement dégradé.
La durée moyenne de passage est passée de 2 h 15 en 2013 à 3 h 10 en 2023. Ce temps comprend l'attente mais aussi le temps de réalisation d'examens médicaux pour poser un premier diagnostic (biologie, imagerie, avis d'un spécialiste). La moitié des patients y restent moins de 1 h 35, mais 5 % y passent plus de 15 heures. Les temps d'attente les plus longs sont souvent liés à la recherche de lits d'accueil.
Le nombre de structures d'accueil en urgence est resté stable (723 en 2014 et 719 en 2023) mais le recours aux soins d'urgences a crû considérablement. Il a doublé en 30 ans (11 millions d'admissions en 1996 contre plus de 21 millions actuellement). Il y a donc un effet « ciseaux ».

Propositions :

- **Généraliser** la prise en charge duale et complémentaire entre les urgences hospitalières et la médecine de ville. Des expériences existent. Des structures composées de médecins libéraux, situées près des services d'urgences, permettent de prendre en charge les cas les moins lourds et diminue la saturation des services. Il faut systématiser ce type d'organisation.
- **Établir** par départements, sous l'égide des préfets, des objectifs précis (délais, moyens mobiles, niveau de gravité, permanence…) en terme d'accueil des patients en urgence. Notre tissu sanitaire de proximité est modelé autour des structures hospitalières principales du département. Ce niveau est donc pertinent. La définition des objectifs et leur respect doivent reposer sur l'ensemble des hôpitaux, les établissements de santé privés (ils assurent actuellement 20% des admissions en urgences) et bien sûr les médecins libéraux.
- **Prioriser**, notamment pour les personnes âgées, les admissions directes dans les services de soins sans passage aux urgences pour éviter là aussi la saturation des services et l'attente des patients.

LA FRANCE SOIGNE-T-ELLE ENCORE SES PATIENTS ?



PAR JEAN-LUC V.

EXEMPLES DE PARCOURS DE SOINS DYSFONCTIONNELS

Le groupe Santé du CRSI souhaite partager des expériences, individuelles mais éclairantes, sur les dysfonctionnements de notre système de soins. Il ne s'agit aucunement de critiquer les soignants, professionnels remarquables et dévoués, mais de pointer ce qui doit être amélioré. Ces faits corroborent de nombreuses situations rapportées par des patients et témoignent d'un profond dysfonctionnement de l'hôpital public, dont les causes ne tiennent pas nécessairement au manque de moyens financiers.

Patient, médecin et crise cardiaque

En 2017, François, 63 ans, médecin, présente à 3 heures du matin un tableau typique d'infarctus, à son domicile en montagne. Sa femme appelle le 15. Les secouristes arrivent en retard et sans médecin : ils se sont perdus, l'adresse répertoriée au SDIS étant erronée et la rue non signalée, la mairie ayant oublié d'installer des panneaux prêts depuis des mois. Le médecin arrive trois quarts d'heure plus tard ; dans l'attente, la douleur ne peut être soulagée. La bonbonne d'oxygène des pompiers est vide : le médecin du SAMU utilise la sienne. Il ne monte dans le véhicule qu'à la demande du patient, alors que la procédure l'impose. À l'hôpital, aucun soignant ne guide l'équipe, qui se perd dans un établissement tout neuf mais dépourvu de signalisation. Le cardiologue attendait en salle de coronarographie depuis deux heures.

Le patient est sauvé, mais cet exemple montre une succession de négligences, voire de fautes graves, involontaires mais dues à une mauvaise organisation, à un manque de rigueur et à un manque d'encadrement et d'autorité, face à une affection qui exige une réponse urgente et parfaitement réglée.

Des failles en amont de la prise en charge

Le pronostic vital de l'infarctus se joue dans les premières heures, et les troubles du rythme qui causent la mortalité précoce peuvent être traités avant l'admission si les services d'urgence agissent à temps. Les chiffres français ne figurent malheureusement pas dans les comparaisons de mortalité de l'OCDE, et la France est l'un des pays d'Europe les moins dotés en défibrillateurs accessibles au public.

La prise en charge spécifique reste globalement de bonne qualité : ce sont l'acheminement du patient, l'arrivée aux urgences et la prise de rendez-vous qui pourraient être améliorés. Les adresses auraient dû être transmises au SDIS dès leur modification par la mairie, et la signalétique de l'hôpital installée avant son ouverture. Certaines attitudes fautives s'expliquent moins par un manque de moyens que par un manque d'autorité des supérieurs. Les délais sont parfois inadaptés à l'urgence.

Patients livrés à eux-mêmes ?

Un homme de 72 ans est hospitalisé depuis huit jours pour une sciatique, très douloureuse malgré la morphine. Les médecins qui se succèdent ne l'ont jamais réellement examiné ni informé de ses résultats. Un ami médecin, en visite, l'examine à sa demande : il s'agit d'une sciatique paralysante, dont la prise en charge est urgente. L'issue est heureuse, mais que se serait-il passé sans cette visite ?

Notre pays glisse-t-il, épisodiquement, vers un chaos médical ? Le coût de notre protection sociale est pourtant le plus élevé d'Europe, et nos soignants sont parmi les moins bien payés d'Europe de l'Ouest. Aucune loi ne corrigera cette déliquescence : l'échéance de 2027 sera-t-elle l'occasion de faire le bilan et de réagir ?

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS : UNE INSÉCURITÉ SANITAIRE

PAR A.



La France soigne-t-elle encore convenablement ses patients ? La pénurie de médicaments permet d'en douter. En 2008, l'Afssaps (devenue ANSM) recensait 44 cas de rupture ou de tension. Quinze ans plus tard, le chiffre est multiplié par plus de 100.

La pénurie de médicaments relie les deux thèmes de travail du groupe Santé du CRSI, « être souverain de sa santé » et « insécurité en santé » : nous ne sommes plus maîtres de la production de nos médicaments, et la pénurie place certains patients en « insécurité médicale », parfois mortelle.

Au XXe siècle, la découverte d'un médicament supposait des recherches longues et coûteuses, que reflétaient les prix. Depuis les années 1990, les progrès de la génétique et de la biologie moléculaire, souvent issus de la recherche publique, ont raccourci le développement des principes actifs. « Le prix des médicaments aurait dû logiquement baisser, mais paradoxalement il a explosé », souligne le Pr Jean-Paul Vernant.

Dans le même temps, fusions et acquisitions ont fait passer le secteur d'une centaine de laboratoires à une quinzaine de grands groupes, souvent contrôlés par des fonds de pension. Le prix n'est plus lié aux sommes investies, mais aux profits escomptés.

Un brevet garantit au laboratoire l'exclusivité pendant 20 ans, jusqu'à 25 avec le certificat complémentaire de protection. Une fois dans le domaine public, les produits sont jugés moins rentables : la pénurie touche surtout ces molécules anciennes, peu chères et très utilisées, bien au-delà du paracétamol et de l'amoxicilline.

Pour réduire les coûts, la production de 80 % des principes actifs du domaine public a été délocalisée en Chine ou en Inde, avec une politique de flux tendu et des stocks minimaux. La moindre rupture dans la chaîne (matières premières, excipients, conditionnement) a donc des effets immédiats.

Pire, ces médicaments reviennent souvent beaucoup plus chers. La carmustine, un anticancéreux, coûtait 34 euros les 100 mg avant un an de rupture ; elle est revenue à 900, puis 1 450 euros. Le laboratoire Aspen a été condamné pour des hausses frôlant 4 000 % et pour une restriction artificielle d'approvisionnement ; il s'est engagé auprès de l'UE à baisser ses prix, notamment de 73 % pour six anticancéreux. Le monde vétérinaire n'est pas épargné, avec des conséquences pour les éleveurs comme pour la santé humaine (denrées animales, zoonoses).

Relocaliser, économiser, contrôler

Augmenter les prix, comme le fait l'Allemagne sous la pression des laboratoires, est une solution de court terme qui ne règle rien selon le Pr Vernant. D'autres existent :

- transformer les « plans de gestion de pénurie » en plans de prévention : gérer la pénurie, c'est déjà un peu l'accepter ;
- imposer des stocks de produits finis de 4 à 6 mois, contre 2 à 4 aujourd'hui ;
- relocaliser en France ou en Europe le maximum de principes actifs ;
- créer un établissement du médicament français produisant à prix coûtant les principes actifs courants et les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, sur le modèle de Civica Rx aux États-Unis (1 500 hôpitaux et fondations, soixante génériques à prix coûtant depuis 2023) ;
- fédérer hôpitaux et cliniques, en France ou en Europe, dans une entité comparable.

Patients, prescripteurs et laboratoires ont aussi leur rôle : ne pas prescrire ni consommer inutilement, préférer les alternatives quand elles existent, contrôler les prescriptions abusives qui alimentent les trafics, allonger la durée de conservation des produits.

Des milliards à la poubelle ?

L’ANSM a lancé en 2026 un appel à projets pour augmenter la durée de conservation des médicaments. Selon l’étude PERIMED (2025), 40 % des médicaments rapportés en pharmacie ne sont pas périmés. Cyclamed en a collecté 7 675 tonnes en 2024, pour une valeur comprise entre 561 millions et 1,735 milliard d’euros selon la Cour des comptes, dont plus de la moitié pour des produits non périmés. En cause : prescriptions inadaptées, conditionnements trop grands, arrêts prématurés. D’où l’intérêt de conditionnements plus adaptés, voire de la délivrance au comprimé.

Souvenez-vous

En 2008, 44 produits en tension ou en rupture. En 2023, près de 5 000 médicaments manquent aux malades. Cette année-là, un patient mosellan atteint d’une bronchite bactérienne est décédé après une rupture d’approvisionnement de son traitement, que son pharmacien n’a pas pu trouver. Alors oui, ponctuellement, la France ne peut plus soigner certains de ses patients.



DOSSIER SPÉCIAL

GOUVERNANCE DE LA SANTÉ : SOIGNER PLUTÔT QU'ADMINISTRER

PAR UN ADHÉRENT AU CRSI



LA BUREAUCRATIE, PREMIÈRE MALADIE DE L'HÔPITAL ?

94 % des Français estiment que l'hôpital public souffre du poids des tâches administratives, et les salariés hospitaliers partagent ce constat dans la même proportion. Pour 69 % des sondés, la première cause est la complexité du système de santé (Ifop pour Acteurs publics et EY, 2025). Cette note revient sur les causes de cette dérive et sur les moyens de remettre le soin au centre.

UNE NORME QUI ENFLE SANS CESSE

Entre 2002 et 2021, le Code de la santé publique est passé de 4 931 à 12 372 articles (+151 %), et son volume de mots a triplé. Devant la commission d'enquête sénatoriale de 2022 sur l'hôpital, un syndicat de directeurs a indiqué que les établissements recevaient presque une demande de reporting par jour ouvré de leurs tutelles. Les obligations s'accumulent : certification, indicateurs de qualité dont certains conditionnent le financement, codage de l'activité, règles énergétiques, exigences de cybersécurité.

En 2024, la Cour des comptes relevait que plus de la moitié du temps de travail des infirmiers et des aides-soignants était consacrée à des tâches administratives ou logistiques. Selon une analyse d'EY reprenant ses travaux, la bureaucratie absorberait environ 15 % des dépenses des établissements, soit près de 15 milliards d'euros par an.

Nous pourrions commencer par geler la norme : toute nouvelle obligation serait compensée par la suppression de deux autres, et le Code de la santé publique ferait l'objet d'une revue complète. Une plateforme unique de collecte, sur le principe du « dites-le-nous une fois », permettrait aussi de plafonner les demandes des tutelles.

CE QUE DIT LA COUR DES COMPTES

En mai 2025, la Cour a consacré un chapitre de son rapport sur la Sécurité sociale au personnel non soignant de l'hôpital public. Son diagnostic remet en cause une idée reçue. En 2023, les non-soignants représentaient 29 % des effectifs, dont 8 % d'administratifs (direction comprise) et 3 % de secrétaires médicales. La comparaison souvent citée avec l'Allemagne (34 % contre 21 %) n'est « pas pertinente » selon la Cour : une fois les classifications harmonisées, la France se situe autour de 20 %, un niveau comparable.

Le problème tient donc moins au nombre d'administratifs qu'au pilotage. Aucune méthode commune ne permet de calculer le coût des fonctions support. Les externalisations, qui représentent 4,7 milliards d'euros en 2023, ont été décidées localement, sans vision nationale. Les mutualisations au sein des groupements hospitaliers de territoire n'ont fait l'objet d'aucun suivi véritable. La facturation reste archaïque : seuls 30 % des hôpitaux utilisent le dispositif d'envoi des avis de la DGFiP, et environ 550 millions d'euros de restes à charge ne sont pas recouvrés chaque année.

Quant à l'intelligence artificielle, levier évident pour les tâches administratives, elle n'a reçu aucun financement dédié dans le Ségur du numérique.

D'autres modèles existent pourtant. Le centre hospitalier de Valenciennes a délégué l'essentiel des décisions à ses pôles de soins : entre 2008 et 2024, son activité a augmenté de 45 %, et ses effectifs de seulement 26 %.

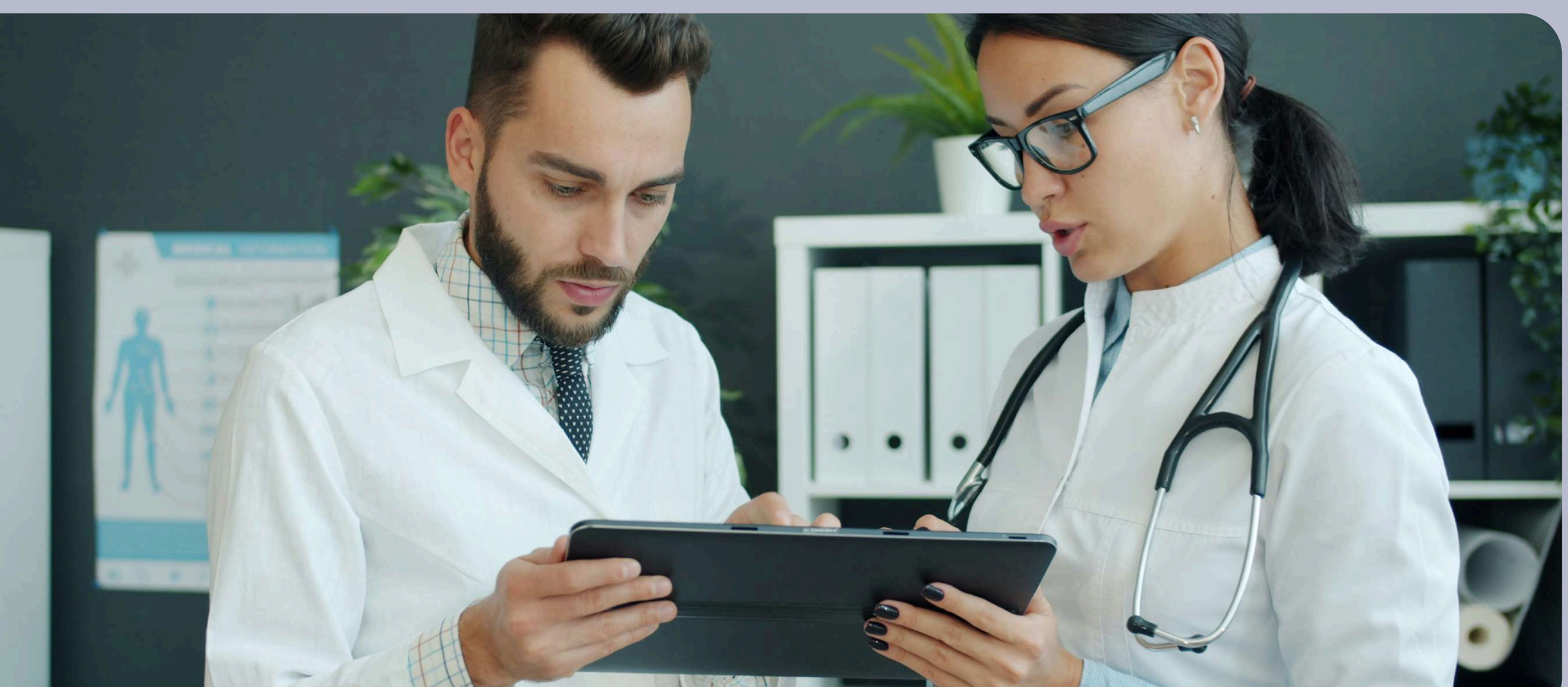
Nous pourrions généraliser cette délégation de gestion aux pôles et aux chefs de service, appliquer sans délai les recommandations de la Cour (méthode commune de calcul des coûts, suivi des mutualisations, modernisation de la facturation) et financer enfin l'IA administrative, pour rendre aux soignants le temps que la procédure leur prend.

DES ARS EN SURSIS ?

Créées en 2010, les 18 agences régionales de santé (ARS) concentrent les critiques depuis la crise sanitaire : éloignement du terrain, lourdeur des procédures, superposition avec les préfets et les départements. En novembre 2025, le Premier ministre a annoncé une réforme profonde pour « affirmer la part régalienne » de l'État en matière de santé. L'avant-projet de loi de décentralisation se contente pourtant de les rebaptiser « directions régionales de la santé et de l'autonomie » : elles gardent leur statut et leurs pouvoirs, et le préfet ne rend qu'un avis sur la nomination des directeurs départementaux.

Changer le nom sans changer la chaîne de commandement ne simplifiera rien. Nous pourrions aller plus loin et placer la politique de santé sous l'autorité du préfet de département, interlocuteur unique en temps de crise, comme il l'est déjà pour la sécurité.

L'hôpital n'a pas besoin d'une énième loi, mais de moins de normes et de plus de confiance. Chaque euro doit aller au soin plutôt qu'à la procédure. Les candidats de 2027 auront-ils le courage de s'attaquer à l'État sanitaire ?



DOSSIER SPÉCIAL

SANTÉ MENTALE : L'ANGLE MORT DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



PAR UN ADHÉRENT AU CRSI

QUAND LA PSYCHIATRIE DÉCROCHE, LA RUE PREND LE RELAIS

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025. Un Français sur cinq est touché chaque année par un trouble psychique, et les maladies psychiatriques sont devenues le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie, devant les cancers et les maladies cardiovasculaires. Leur coût total, direct et indirect, est estimé à 163 milliards d'euros (Fondation FondaMental). C'est aussi, trop souvent, un enjeu de sécurité publique dont on parle peu.

UNE PSYCHIATRIE À BOUT DE SOUFFLE

La France comptait 65 600 lits de psychiatrie en 2008 ; il n'en restait que 51 329 en 2023 (-22 %). Un tiers des postes de psychiatres hospitaliers sont vacants, un quart des départements n'ont aucun pédopsychiatre, et il faut parfois attendre quatre à six mois pour obtenir un rendez-vous en centre médico-psychologique (Sénat, juin 2025). Pendant ce temps, le nombre d'enfants suivis en pédopsychiatrie a augmenté de 60 % en vingt ans.

Faute de soins en amont, la crise se gère dans l'urgence. En 2021, 95 500 personnes ont été hospitalisées au moins une fois sans leur consentement, et les admissions pour « péril imminent » ont bondi de 186 % depuis 2012 (IRDES). Chaque hospitalisation sans consentement mobilise aussi médecins et juges : dans un seul hôpital, les psychiatres rédigent environ 12 000 certificats médicaux par an.

Nous pourrions rouvrir des capacités de crise, avec des unités de soins intensifs psychiatriques et des centres médico-psychologiques ouverts plus tard le soir. Nous pourrions aussi redonner de l'attractivité à la discipline : recréer une spécialité d'infirmier en psychiatrie, comme le propose le Sénat, et faciliter le recrutement des médecins diplômés hors de l'Union européenne dans les départements qui en manquent.

QUAND LE SOIN FAIT DÉFAUT, L'ORDRE PUBLIC PREND LE RELAIS

Lorsque le soin manque, ce sont les policiers, les gendarmes et les pompiers qui interviennent en premier face aux personnes en crise, souvent sans y avoir été formés. Ces interventions sont longues, risquées pour toutes les parties, et se terminent fréquemment aux urgences, déjà saturées.

Il ne s'agit pas de stigmatiser les malades, qui sont bien plus souvent victimes qu'auteurs de violences. Mais une minorité de patients non suivis ou en rupture de traitement peut passer à l'acte, parfois de manière dramatique. Après l'attentat de Mulhouse, en février 2025, le gouvernement a demandé d'identifier les personnes inscrites au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) qui présentent des troubles psychiatriques, et de vérifier leur suivi. Le législateur avait déjà réagi après l'affaire Sarah Halimi : la loi du 24 janvier 2022 exclut l'irresponsabilité pénale lorsque le trouble résulte d'une consommation volontaire de stupéfiants.

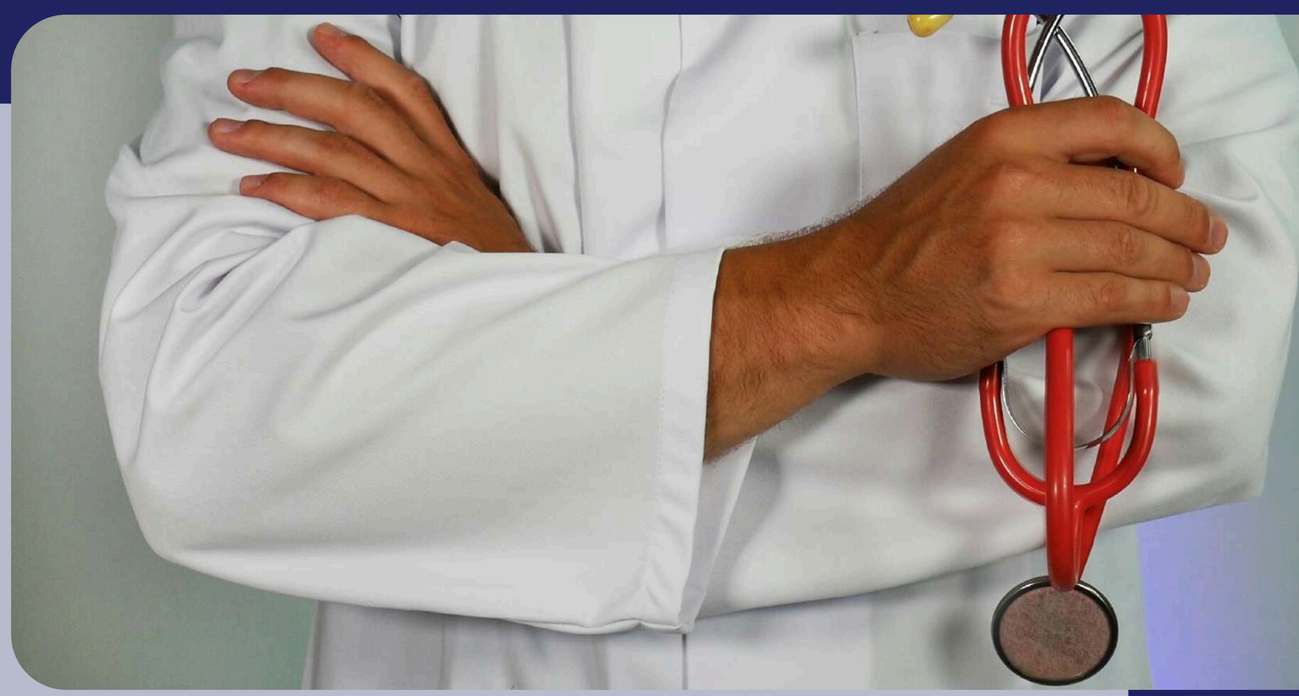
Nous pourrions d'abord garantir la continuité des soins : un suivi obligatoire à la sortie d'une hospitalisation sous contrainte, assuré par des équipes mobiles chargées des visites à domicile. Pour les profils à risque, nous pourrions organiser un partage d'information encadré entre psychiatres et préfecture, sous le contrôle du juge, et assurer la présence d'un psychiatre dans chaque groupe d'évaluation départemental.

Enfin, nous pourrions former systématiquement les forces de l'ordre à la gestion des personnes en crise et créer des binômes soignant-policier, sur le modèle des équipes mobiles qui ont fait leurs preuves à l'étranger.

Un malade qui n'est pas soigné est d'abord un danger pour lui-même, puis parfois pour les autres. La grande cause nationale de 2025 ne doit pas rester un slogan : en 2027, la psychiatrie devra aussi être traitée comme un enjeu de sécurité.

INSÉCURITÉ EN SANTÉ

PAR S. AILLAUD



LES VIOLENCES FAITES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le CRSI est d'abord consacré à la sécurité intérieure. Or le monde de la santé est lui aussi touché par l'insécurité, avec une hausse de la violence envers ses professionnels depuis une dizaine d'années. Cette note en dresse le bilan et propose quelques pistes. Elle concerne les professions médicales comme paramédicales ; le cas des vétérinaires fera l'objet d'un prochain article.

Des données en hausse

Les chiffres proviennent surtout de l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) et des observatoires des Ordres (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, ce dernier au suivi irrégulier) ; il n'existe pas de baromètre pour les sages-femmes.

En établissements, les signalements à l'ONVS sont passés de 12 432 en 2013 à 20 961 en 2024, avec un pic à 23 780 en 2019 et un repli pendant la Covid. En médecine de ville, les incidents déclarés ont presque doublé en trois ans : 1 009 en 2021, 1 992 en 2024 (+97 %). Chez les pharmaciens, 475 agressions ont été déclarées en 2023, contre 92 en 2016.



Les violences verbales (injures, menaces, outrages) constituent le socle du phénomène dans tous les secteurs. Moins nombreuses, les violences physiques progressent vite : +10 % en établissements entre 2023 et 2024 (de 7 734 à 8 499 signalements), +25 % en cinq ans chez les pharmaciens. L'ONVS recense chaque année une trentaine de viols et environ 130 agressions sexuelles, concentrés en psychiatrie, en EHPAD et aux urgences.

Un motif domine partout : le désaccord sur la prise en charge (51,4 % des signalements en établissements en 2021), devant le refus de soins (21,2 %) et l'attente jugée excessive (8,5 %). Il recouvre le refus d'une prescription ou d'un arrêt de travail, la contestation d'un diagnostic ou d'un traitement. Chez les pharmaciens, le refus de délivrance arrive en tête (35 % des atteintes aux personnes en 2024), et le vol représente environ 30 % des agressions.

Quelles cibles ?

En établissement, infirmiers et aides-soignants représentent environ 65 % des victimes. La psychiatrie concentre près de 30 % des déclarations, devant la médecine-chirurgie-obstétrique et les urgences. En ville, les généralistes forment environ 75 % des médecins déclarants en 2024, du fait de leur rôle de porte d'entrée du système de soins.

Les femmes représentent 75 % des victimes en établissements en 2024, elles ne sont minoritaires que chez les médecins, ambulanciers et agents de sécurité. Et les patients ne sont pas les seuls agresseurs : 54 % des femmes médecins actives déclarent avoir subi des violences sexistes et sexuelles au cours de leurs études ou de leur carrière (5 % des hommes), et 49 % des infirmiers et infirmières (53 % des femmes, 24 % des hommes).

Une réponse pénale en retrait

En 2024, 35 % des incidents déclarés par les médecins ont donné lieu à une plainte, et seul un tiers des pharmaciens déclarants porte plainte, par manque de temps, peur des représailles ou faute de suites. En établissements, sur environ 2 300 plaintes en 2020-2021, 259 ont eu une suite judiciaire connue, dont 32 condamnations à de la prison, 15 amendes et 5 rappels à la loi.

La loi du 9 juillet 2025 a durci le cadre pénal : 5 ans de prison et 75 000 € d'amende pour les violences avec ITT de plus de 8 jours (contre 3 ans et 45 000 €), et circonstances aggravantes pour le vol de matériel médical et les violences sexuelles. Mais ce durcissement ne sera dissuasif que si la judiciarisation progresse.

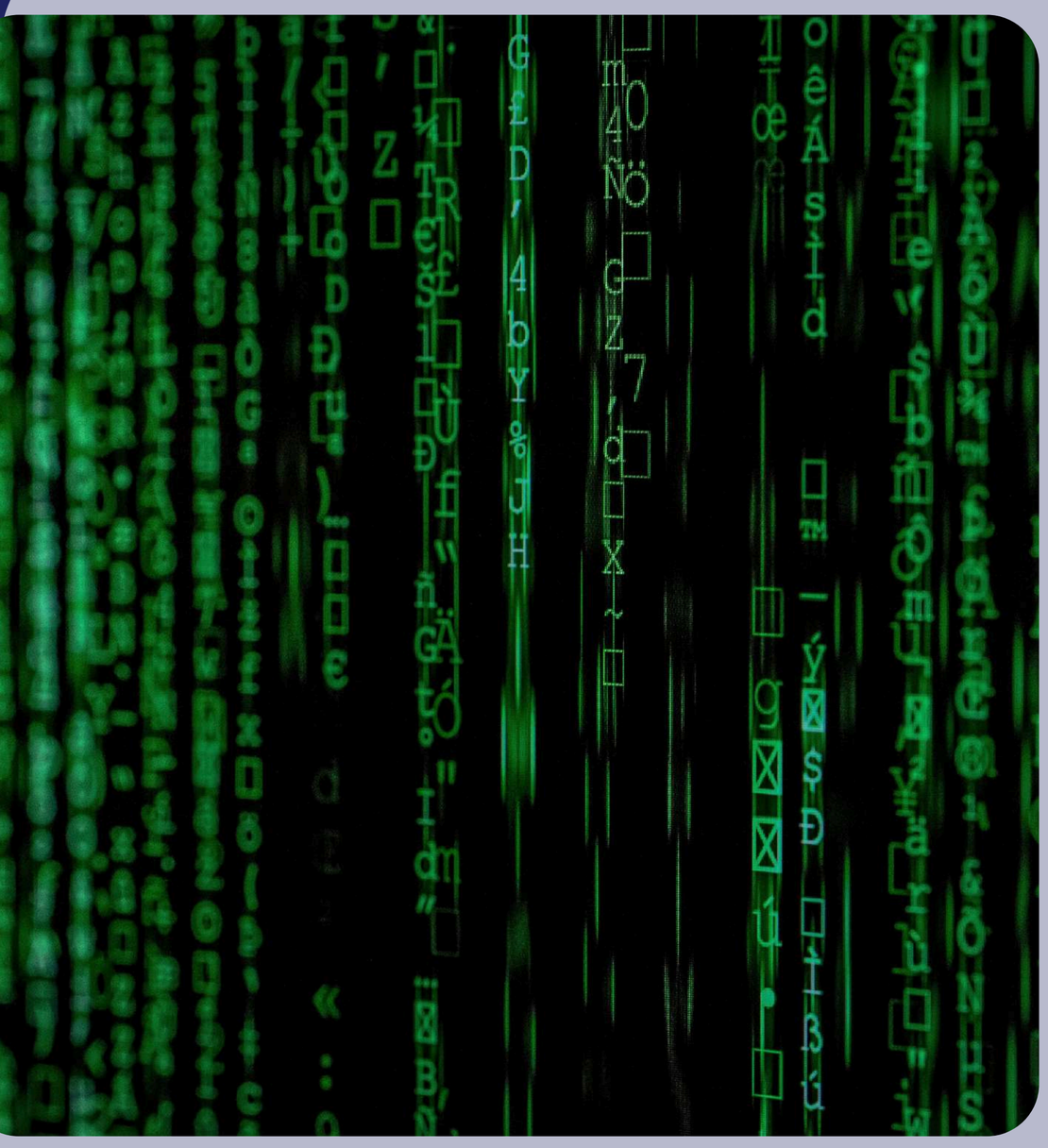
Quelles pistes ?

Trois pistes sont à l'étude, de faisabilité inégale :

- Interdire temporairement l'accès aux plateformes de rendez-vous (type Doctolib) et orienter la personne condamnée vers un circuit sécurisé : réalisable à moyen terme, si un juge la prononce en peine complémentaire.
- Signaler la dangerosité via la carte Vitale : non réalisable en l'état, car contraire à l'égal accès aux soins et à la séparation des données de santé et judiciaires. Une alternative plus solide serait un fichier judiciaire séparé, sur le modèle du FIJAIS, consultable par les secrétariats médicaux sous contrôle de la CNIL.
- Prélever automatiquement les amendes sur le salaire ou les prestations sociales : déjà partiellement possible, il s'agirait surtout d'accélérer l'automatisation.

D'autres leviers existent sans nouvelle loi : systématiser les peines complémentaires (interdiction de paraître, de contact, obligation de soins), généraliser l'alerte dans le dossier patient informatisé, renforcer les contrôles d'accès dans les services exposés et installer des alertes silencieuses en cabinet.

L'urgence n'est donc pas tant d'inventer de nouveaux outils que de faire appliquer ce qui existe : le taux de judiciarisation actuel reste le premier point de blocage. Cette violence a déjà des conséquences sur la chaîne de soins : des professionnels quittent les quartiers sous tension ou refusent de s'y rendre. À cela s'ajoutent les violences en ligne, qui atteignent leur e-réputation.



LA CYBERSÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

PAR JEAN HOANG

QUAND LE RISQUE CYBER DEVIENT UN RISQUE SANITAIRE

Dossier patient informatisé, imagerie, télémédecine, objets connectés, entrepôts de données et désormais intelligence artificielle ont fait du système de santé un immense écosystème numérique.

Cette numérisation améliore la qualité des soins, mais crée une forte dépendance aux systèmes d'information : un établissement attaqué ne risque pas seulement de perdre des données, il peut être privé d'une partie, voire de la totalité, de sa capacité à soigner.

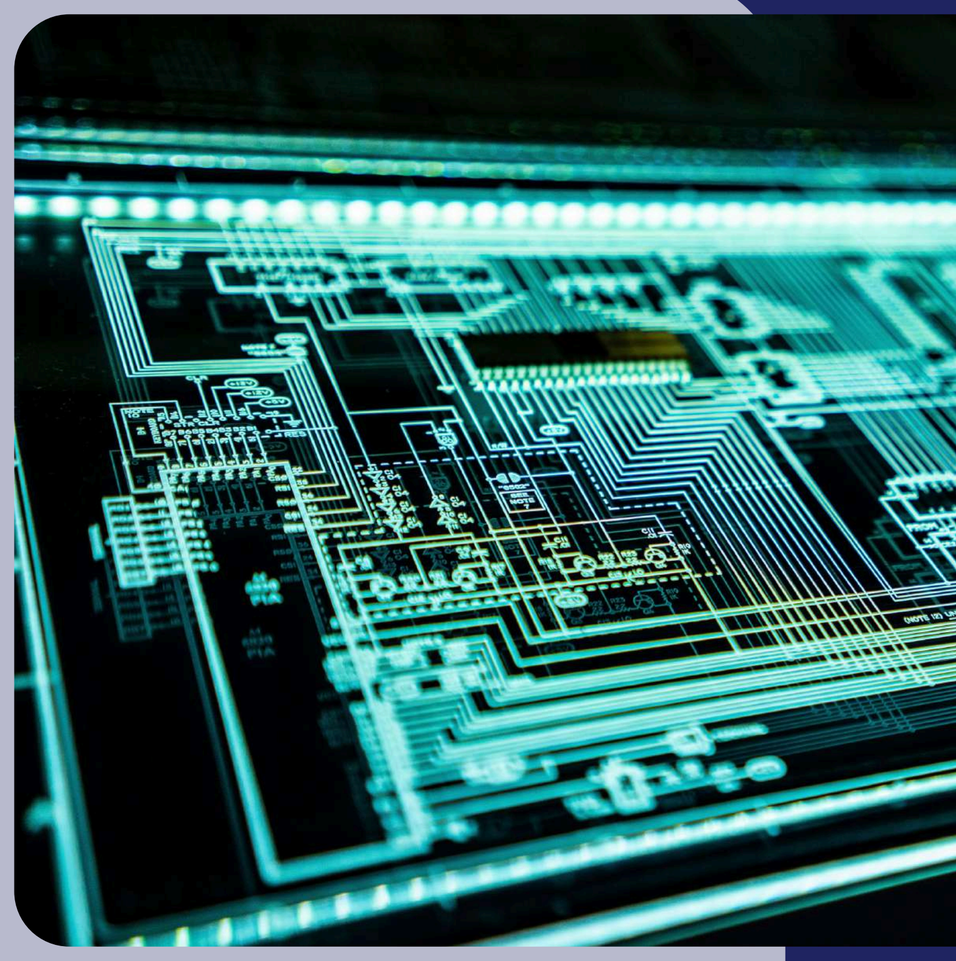
Selon le rapport public 2025 de l'Agence du numérique en santé (ANS), l'ANSSI a traité 3 586 événements de sécurité et 1 366 incidents confirmés ; 10 % concernaient la santé, troisième secteur le plus touché. Cette vulnérabilité tient à la structure des systèmes hospitaliers : centaines d'applications, systèmes parfois anciens, Shadow IT, multiples interconnexions avec les prestataires, dette technique et absence de cartographie exhaustive.

La cybersécurité en santé ne devrait donc plus être vue comme une simple fonction support de la DSI. Elle devient une composante de la sécurité des soins et de la résilience nationale, ce que traduit le renforcement continu du cadre réglementaire.

UNE CIBLE STRATÉGIQUE : TROIS GRILLES DE LECTURE

Thomas Gomart (Guerres invisibles) qualifie la menace cyber de systémique, en raison de l'imbrication des enjeux et des acteurs publics comme privés.

1. Des actifs lucratifs. Les établissements cumulent données sensibles au sens du RGPD, dépendance aux systèmes d'information et conséquences majeures en cas d'interruption.



Les données de santé sont difficilement révocables : une carte bancaire se remplace, pas un antécédent médical ni un génome. Selon l'ANS, les actes de malveillance ont augmenté de 22 % en 2025 : 223 compromissions, 28 rançongiciels et 165 hameçonnages. Revendues sur le DarkWeb, ces données valent de quelques dollars à des montants bien plus élevés pour un dossier médical complet (KeeperSecurity).

2. Une cible de déstabilisation. Secteur d'activité d'importance vitale, la santé offre un effet psychologique supérieur à d'autres infrastructures, car l'attaque touche une population vulnérable. L'ANSSI évoque des opérations de sabotage et de déstabilisation liées aux tensions géopolitiques et au soutien français à l'Ukraine, tout en appelant à la prudence dans l'attribution : la frontière entre acteurs étatiques et cybercriminels s'érode. Peu coûteuse et difficile à attribuer, la cyberattaque permet d'agir sous le seuil du conflit armé.

3. Un actif de puissance. Un CHU est aussi un centre de recherche : essais cliniques, données génomiques, imagerie, algorithmes, partenariats pharmaceutiques. L'espionnage vise à capter ces résultats avant publication et à évaluer les vulnérabilités sanitaires d'un pays. La cybersécurité rejoint ici la sécurité économique et la souveraineté sanitaire.

DE LA CYBERSÉCURITÉ À LA RÉSILIENCE SANITAIRE

Après le programme CaRE (Cybersécurité accélération et résilience des établissements), une nouvelle étape s'ouvre : évaluer la capacité d'un service à maintenir ses missions essentielles en situation de tension extrême.

Au colloque Souveraine Tech, le député Philippe Latombe et le vice-amiral d'escadre Marc-Antoine de Saint-Germain ont insisté sur la nécessité de fonctionner en mode dégradé, une hypothèse qui n'a plus rien d'exceptionnel et doit être préparée régulièrement.

PLAN DE PRÉVENTION DE SANTÉ : LE « PLAN FORME »

PAR S. AILLAUD ET A. HAMELIN

FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DES ÉLÉMENTS QUI PERMETTRAIENT D'AMÉLIORER LA SANTÉ DE NOTRE POPULATION

Cette note pose certains des futurs axes de travail de la commission Santé en matière de prévention. Nos travaux visent à faire prendre conscience des éléments qui permettraient d'améliorer la santé de la population, en particulier celle des enfants et des personnes âgées, par des propositions concrètes autour de l'alimentation et de l'activité physique.

LES RAISONS D'AGIR VITE

De nombreuses études scientifiques établissent des liens entre certains facteurs de risque, comportements et types d'aliments et l'évolution de maladies chroniques comme l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires ou certains cancers. Il est donc urgent de lutter contre la sédentarité par la promotion de l'activité physique, et de favoriser une meilleure alimentation : moins d'aliments transformés, moins de sucre, des protéines et des graisses de meilleure qualité.

Les éléments qui doivent nous pousser à agir sont nombreux. Citons, sans hiérarchie ni exhaustivité :

- une espérance de vie en bonne santé quasi stagnante ;
- un nombre croissant de Français souffrant de problèmes de poids;
- une alimentation ultra-transformée en expansion ;
- un équilibre nutritionnel malmené chez beaucoup de Français ;
- un diabète toujours en progression ;
- des risques cardiovasculaires sous-estimés ;
- des cancers qui explosent ;
- des maladies psychiatriques insuffisamment prises en charge.

LES OBJECTIFS DU PLAN FORME

Sous forme de notes synthétiques, nous expliquerons l'évolution des affections les plus courantes et leurs causes les plus reconnues, puis proposerons des solutions aussi simples et pragmatiques que possible. Elles formeront le socle d'un plan d'attaque, provisoirement appelé « Plan FORME », organisé autour de deux axes : la promotion de l'exercice physique et le retour à des habitudes alimentaires favorisant un meilleur équilibre nutritionnel.

La santé des Français ne se dégrade pas par fatalité, mais par une accumulation de choix, individuels et politiques, qui privilégient trop souvent la thérapeutique au détriment d'une véritable politique de prévention. C'est un coût pour les Français, pour leur santé et leur porte-monnaie, mais aussi pour le budget de la France, privé de ressources qui pourraient servir ailleurs (instruction, défense, protection de la nature et de l'agriculture).

Nos travaux prendront la forme de textes courts intitulés « Le point sur… », pour faciliter la lecture et la compréhension des enjeux. Nous espérons ainsi peser dans les débats de la campagne présidentielle de 2027.



LE POINT SUR L'ESPÉRANCE DE VIE EN FRANCE

PAR S. AILLAUD ET A. HAMELIN



PROJET PLAN FORME

La prévention médicale vise à maintenir chaque citoyen en bonne santé le plus longtemps possible.

Or la population française vieillit. Les programmes pour l'élection présidentielle de 2027 prendront-ils en compte cette situation ?
Au 1er janvier 2024, la France comptait environ 68 millions d'habitants. Les 75 ans et plus représentent près de 10 % de la population, en hausse de 19 % entre 2014 et 2024, et les 90 ans et plus 1,4 %. On comptait 31 000 centenaires en 2024, trente fois plus qu'il y a 50 ans.

VIVRE VIEUX

En 2025, l'espérance de vie à la naissance atteint 85,9 ans pour les femmes et 80,4 ans pour les hommes, soit un écart de 5,5 ans. Elle s'est allongée d'environ 30 ans depuis les années 1920, notamment grâce au recul de la mortalité infantile. À 65 ans, une femme peut aujourd'hui espérer vivre encore 23,6 ans.
L'espérance de vie en bonne santé, ou sans incapacité, mesure les années vécues sans limitation irréversible d'activité dans la vie quotidienne. Depuis 2008, les femmes ont gagné 1,3 an d'espérance de vie totale à la naissance, mais perdu 5 mois sans incapacité ; les hommes ont gagné 2,4 ans, dont seulement 1 an sans incapacité. À 65 ans, en 2024, il reste 11,8 ans sans incapacité pour les femmes et 10,5 ans pour les hommes.
On vit donc plus longtemps, mais pas forcément en meilleure santé : l'âge d'apparition des maladies chroniques recule plus lentement que celui de la mortalité, et les années gagnées sont de plus en plus vécues avec une maladie chronique ou une incapacité. Selon Eurostat, en 2024, les Français ont moins d'années de vie en bonne santé à la naissance que la moyenne des 27 pays européens, et 10 ans de moins que les Italiens.

L'objectif du Plan FORME proposé par la commission Santé du CRSI est d'allonger au maximum l'espérance de vie en bonne santé, par des mesures simples et pragmatiques, afin de réduire l'écart entre les deux indicateurs.

S'INSPIRER D'OKINAWA

Le Japon est sans doute le pays qui compte le plus de centenaires en bonne forme. Le professeur de santé publique Craig Willcox, qui étudie le phénomène depuis près de cinquante ans, met en avant trois facteurs sur l'île d'Okinawa : le régime alimentaire (beaucoup de légumes et de fruits, plus de poisson que de viande, patate douce plutôt que riz, moins de calories), les pratiques sociales et la génétique.
D'où l'enjeu d'un Plan FORME axé sur l'exercice physique, notamment le renforcement musculaire, et sur une alimentation adaptée. Les pratiques sociales japonaises sont transposables : garder des liens, favoriser l'entraide, maintenir une activité, au besoin lucrative. L'espérance de vie en bonne santé variant selon les régions et les départements, il faut aussi exploiter les données de l'INSEE et de la DREES et les travaux de recherche pour identifier et développer les pratiques locales qui expliquent ces écarts.

PISTES DE SOLUTIONS POUR LA FRANCE HEXAGONALE

- Promouvoir davantage le régime méditerranéen ou crétois, protecteur du système cardiovasculaire, de certains cancers et peut-être de la maladie d'Alzheimer. Il est simple à cuisiner, varié, et ses aliments peuvent provenir de circuits courts français, au bénéfice de notre agriculture et de notre bilan carbone.
- Créer des lieux d'échange pour les personnes âgées en centre-ville, afin de réduire l'isolement et de prévenir les troubles cognitifs : la solitude tue aussi. Les mairies pourraient ouvrir, dans des locaux centraux et proches des transports, un lieu en trois espaces : un pour suivre cours et conférences, un pour que les aînés transmettent leur savoir aux plus jeunes (soutien scolaire, conseils, à but lucratif possible), un dernier pour la convivialité (repas pris en commun, jeux, travaux manuels).



SÉDENTARITÉ DES FRANÇAIS : VOULONS-NOUS ENTERRER NOS ENFANTS ?

PAR A. HAMELIN ET S. AILLAUD

PRÉVENIR LES MALADIES EST BIEN PLUS EFFICIENT QUE DE LES SOIGNER

Notre système de santé se dégrade à tous les niveaux, au point que l'on se demande parfois si la France peut encore soigner ses patients. La prévention est donc fondamentale pour la commission Santé du CRSI. Cette note aborde la sédentarité et le manque d'activité physique qui menacent les Français, spécialement les jeunes, face à un ennemi inattendu : la chaise !

Avec une dette de plus de 3 500 milliards d'euros, plus de 77 milliards d'intérêts en 2026 et des dépenses de santé toujours croissantes, qu'attendons-nous pour prévenir les maladies chroniques ? Le Pr François Carré, professeur émérite en physiologie cardiovasculaire, cardiologue et médecin du sport au CHU de Rennes, alerte les décideurs depuis plus de 40 ans.

En France, l'espérance de vie en bonne santé est de 63,6 ans en 2024, dix ans de moins qu'en Italie. Elle n'a progressé que d'un an en 20 ans, contre 3,5 ans en Italie et presque 7 ans en Suède. Or l'Italie consacre à la santé 9 % de son PIB contre 11,8 % pour la France (2022), mais environ deux fois plus à la prévention. En 2024, sur 332,6 milliards d'euros de dépense courante de santé, 8,7 milliards vont à la prévention institutionnelle. Pour le Pr Carré, le ministère de la Santé « devrait s'appeler le ministère de la Maladie ».

Selon lui, l'un des freins vient du ministère de l'Économie, qui ne voit pas l'intérêt de dépenser pour la prévention. La Cour des comptes estime pourtant le contraire : cancers, maladies neuro-cardio-vasculaires et diabète de type II touchent 10 millions de personnes et représentent 23 % des dépenses de l'assurance maladie (47 milliards d'euros).

En janvier 2026, le Premier ministre a confié une mission sur la prévention primaire au député Cyrille Isaac-Sibille : très bien, mais le sujet est connu depuis fort longtemps. Certains découvriraient-ils la lune à l'approche de 2027 ?

« Puisqu'en haut, ils ne nous écoutent pas », le Pr Carré a créé en 2018, avec 16 experts indépendants, le collectif « Pour une France en forme », qui agit auprès des acteurs de terrain, où la prise de conscience s'accélère.

« Bouger, bien manger, bien dormir » : l'activité physique fait chuter le risque d'hypertension, de diabète de type II, de bronchite chronique ou d'insuffisance rénale chronique. Nos muscles au travail produisent des molécules qui nous soignent, une « pharmacie ambulante » selon le Pr Martine Duclos. La sédentarité est l'un des premiers facteurs de mortalité évitable et le quatrième facteur de risque de mortalité dans le monde (OMS).

L'OMS estime que six adultes sur dix et un enfant sur trois seront en surpoids ou obèses en 2050. En France, on attend 750 000 à 1 million de malades chroniques supplémentaires tous les cinq ans. Déficit abyssal, inertie politique, médecins trop peu formés à la prévention, tsunami de malades chroniques : un cocktail explosif si nous ne faisons rien.

À 15 ans, beaucoup d'adolescents adoptent des comportements (addictions, alimentation, sédentarité) qui élèvent leur pression artérielle par rapport aux générations précédentes et préparent de futurs infarctus, qui touchent de plus en plus de trentenaires. La prévalence du diabète traité par insuline chez les 0-19 ans a augmenté de près de 39 % entre 2012 et 2020, et le coût du diabète a augmenté de 3,3 milliards d'euros entre 2015 et 2024. D'où la question du Pr Carré : « Sommes-nous la génération de parents qui enterrera ses enfants ? »

Il est encore possible d'agir, et les moyens ne sont pas si compliqués, notamment en milieu scolaire. Il est recommandé de pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique par jour pour les adultes et une heure pour les enfants. Or les adolescents français sont 119e sur 146 au classement mondial de l'activité physique (OMS), et 49 % des 11-17 ans présentent un risque sanitaire très élevé selon l'Anses (plus de 4 h 30 d'écrans et/ou moins de 20 minutes d'activité par jour).



ÊTRE ACTEUR DE SA SANTÉ

L'EXEMPLE DE LA PRÉVENTION DE LA SARCOPÉNIE

PAR A. HAMELIN, P. HOUVET ET S. AILLAUD

La commission Santé du CRSI mène une réflexion sur le thème « être souverain de sa santé ». L'État ne peut pas tout, le système de soins non plus :

notre santé dépend très souvent de nos connaissances, de nos choix et de nos actes. Être acteur de sa santé, c'est rester en bonne santé, améliorer ses chances de guérison et limiter les complications, mais aussi réduire le gaspillage de ressources médicales, dégager du « temps de médecin », renforcer la résilience du système de soins et baisser les dépenses collectives.
Cette note l'illustre par la prévention de la sarcopénie chez les seniors. Les plus de 60 ans sont aujourd'hui près de 20 millions. Sous-estimée dans les messages de prévention, la sarcopénie concerne au moins deux millions de Français et se trouve souvent à l'origine des chutes.

La sarcopénie est la perte progressive de masse et de force musculaires liée à l'âge. La masse musculaire décline dès 30 ans (3 à 5 % tous les dix ans) ; ce rythme double après 60 ans et peut atteindre 1 à 2 % par an après 75 ans. À 80 ans, on a perdu en moyenne 30 à 50 % de sa masse musculaire. L'affaiblissement touche surtout les fibres « rapides » (type II), celles de la force et de la puissance, utiles pour se relever d'une chaise, rattraper un déséquilibre ou éviter une chute.
Ce n'est pas une conséquence inévitable du vieillissement, mais une affection identifiable, qui se traite. Sa prévalence est estimée entre 1 et 29 % chez les plus de 50 ans vivant à domicile, et jusqu'à 33 % en long séjour. L'entraînement en résistance (renforcement musculaire contre une charge) est recommandé en première intention.

Chez les 65 ans et plus, les chutes entraînent 100 000 à 175 000 hospitalisations par an et plus de 20 000 décès en 2024 selon Santé publique France. Leur coût est estimé à environ 2 milliards d'euros par an, aux trois quarts à la charge de l'Assurance maladie. Les suites sont physiques, psychologiques et surtout sociales : perte d'autonomie, proches devenus aidants, autant de coûts indirects qui ne semblent pas mesurés.

Le vieillissement atrophie sélectivement les fibres de type II. Or la marche, le vélo ou la natation, excellents pour le cœur et les artères, n'entraînent presque pas ces fibres. On peut donc avoir un cœur en bonne santé, marcher tous les jours, et pourtant devenir fragile et chuter. Pour les préserver, il faut un travail contre résistance : pousser, tirer, soulever une charge (poids, machines, élastiques ou poids du corps).

Les avantages du renforcement musculaire

- Force, équilibre et vitesse de marche améliorés chez les personnes fragilisées.
- Risque de décès toutes causes réduit d'environ 10 à 17 %.
- Meilleure régulation du sucre : le muscle assure jusqu'à 80 % de l'élimination du glucose après un repas, d'où un effet sur le risque de diabète de type 2.
- Cancer du côlon : un programme d'exercice structuré réduit de 28 % le risque de récidive, de nouveau cancer ou de décès, et de 37 % le risque de décès (N Engl J Med, 2025).
- Alzheimer et Parkinson : des résultats encourageants sur les fonctions cognitives et la mobilité, mais moins établis.

Musclons-nous ! Nos propositions

- Dépister : intégrer un test simple de force musculaire au bilan de santé dès 50 ans, puis tous les deux ans après 60 ans ; suivre la masse musculaire et grasse dans le carnet de santé ; créer un indicateur national de la sarcopénie.
- Prescrire : autoriser et encourager la prescription d'exercice en résistance par le médecin traitant ; former généralistes et gériatres au renforcement musculaire, au-delà du seul conseil de « marcher ».
- Donner accès : financer ou rembourser des séances encadrées pour les plus de 60 ans ; équiper les EHPAD, résidences seniors et centres municipaux en matériel adapté, avec des séances hebdomadaires.
- Former et sensibiliser : former coachs, kinésithérapeutes et éducateurs à des protocoles validés ; lancer une campagne nationale : « après 50 ans, le cardio ne suffit plus, il faut aussi se muscler ».



ÉCRANS ET NATALITÉ : L'IMPACT DU VIRTUEL EST RÉEL

PAR A. HAMELIN

Lors d'une réflexion intergroupe au CRSI, le sujet des « écrans » est apparu comme incontournable, tant les liens entre notre santé et ces outils numériques sont nombreux.

Les procédures judiciaires qui opposent actuellement plusieurs États américains aux plateformes numériques en témoignent. Mais au-delà des effets connus sur la vie relationnelle et psychologique et des risques d'addiction, les écrans pourraient-ils affecter notre santé « reproductive » ?

UNE BAISSE DE LA NATALITÉ PLURIFACTORIELLE

Un rapport récent de l'Assemblée nationale liste les principales explications retenues :

- **Facteurs économiques** : coût du logement, coût de la garde d'enfant, difficultés à trouver un emploi.
- **Arbitrage carrière / parentalité** : allongement des études des femmes, difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée.
- **Évolutions socioculturelles** : besoin de réussite individuelle, progression du célibat et crise de la conjugalité, société de plus en plus « no kids », anxiété accrue.
- **Infertilité** : hausse de l'âge au premier enfant, à laquelle s'ajoutent tabac, âge de la paternité, perturbateurs endocriniens, polluants, maladies chroniques, obésité, sédentarité, drogues, troubles du sommeil.

L'HYPOTHÈSE DU SMARTPHONE

Une cause semble peu étudiée : l'impact des smartphones sur nos vies. Les travaux des chercheurs américains Caitlin K. Myers et Ezekiel Hooper (National Bureau of Economic Research), publiés en juin dernier, apportent quelques pistes.

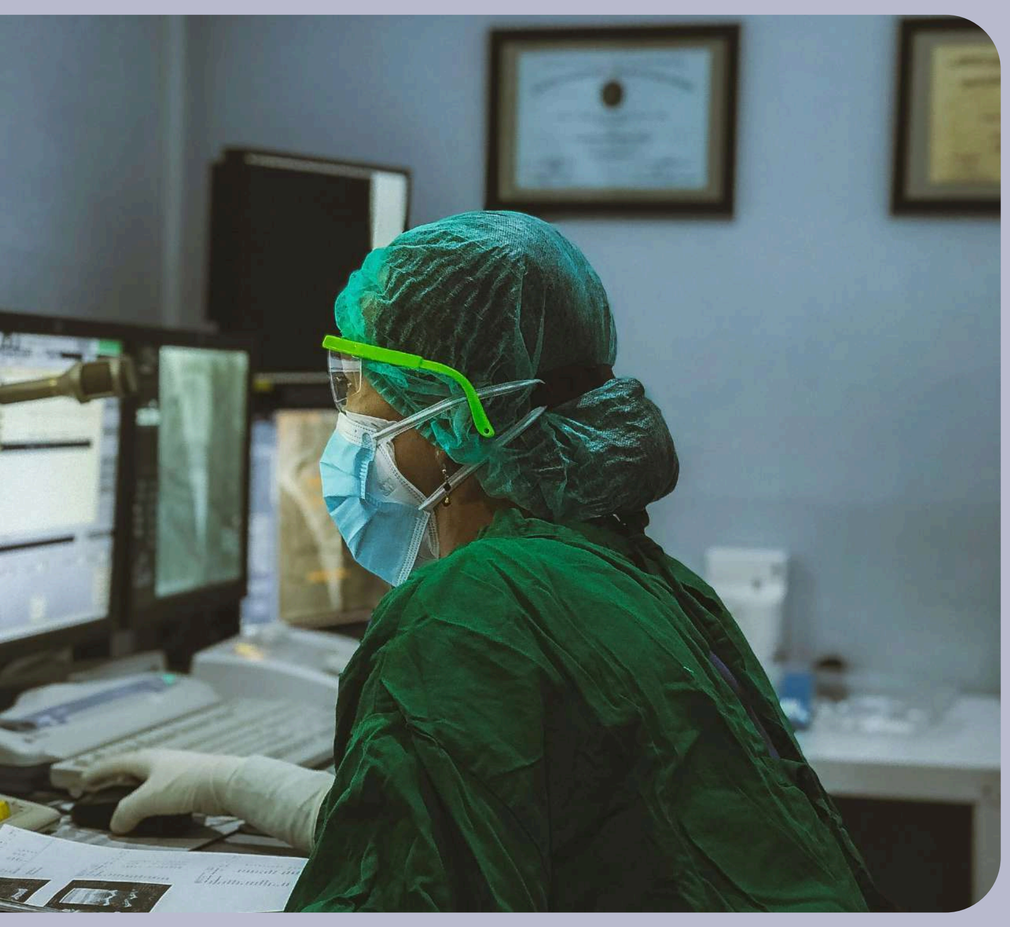
Aux États-Unis, le nombre de naissances pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans est resté stable entre 1980 et 2007, autour de 65 à 70. En 2024, il tombe à 54, soit une baisse d'environ 22 % depuis 2007. Or c'est cette année-là que le premier iPhone est commercialisé, uniquement via l'opérateur AT&T. En comparant les zones desservies par cet opérateur aux autres, les auteurs estiment que l'accès à l'iPhone est associé à une chute des naissances de 4,5 à 8 % chez les 15-19 ans et de 3,2 à 6,6 % chez les 20-24 ans. La différence reste statistiquement significative, mais moins marquée, chez les femmes plus âgées.

Selon eux, la diffusion de l'iPhone expliquerait 33 à 52 % du déclin du taux de fécondité des femmes de 15 à 44 ans, notamment par la réduction des interactions entre les personnes, la hausse de la consommation de contenus pornographiques et la baisse de la fréquence des rapports sexuels. Une autre étude conclut à une accélération de la chute de la fécondité des adolescents, aux États-Unis et au Royaume-Uni, depuis 2007.

UN FACTEUR PARMI D'AUTRES

La prudence s'impose. Après la panne géante de courant du 9 novembre 1965 à New York, des journalistes avaient annoncé, neuf mois plus tard, une nette hausse des naissances, que les statistiques ont depuis infirmée : une soirée sans écrans ne suffit pas à rendre les couples plus prolifiques !

Les écrans ne sont probablement pas les premiers responsables d'une chute de la fécondité observée partout dans le monde, parfois depuis la fin du XXe siècle. Mais leur usage en hausse constante, leur impact sur les relations humaines, l'isolement qu'ils procurent parfois, les dérives associées, notamment la consommation de pornographie, et la recherche accrue de plaisirs immédiats sont autant de facteurs qui éloignent physiquement les individus les uns des autres, et donc d'une vie de couple et de famille qui suppose de se projeter dans un futur trop lointain pour certains.



LE JUMEAU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

PAR P. HOUVET

INTÉRÊT ACTUEL ET PERSPECTIVES À LONG TERME

La médecine « 4P » (prédictive, préventive, personnalisée et participative) connaît un essor décisif grâce à l'intelligence artificielle.

Transposé de l'industrie, le jumeau numérique s'impose comme l'une des promesses fortes de la médecine numérique : tester de nouvelles idées, personnaliser les traitements, explorer les interactions entre organes, médicaments ou dispositifs. Cette note distingue ce qui est réellement disponible des promesses à long terme, et pèse les questions éthiques que celles-ci soulèvent.

1. UN CONCEPT PRÉCIS, SOUVENT GALVAUDÉ

Le jumeau numérique suppose trois conditions cumulatives : une réplique virtuelle personnalisée, une mise à jour dynamique par un flux de données bidirectionnel et une capacité prédictive au service de la décision.
Sur 149 études s'en réclamant, publiées entre 2017 et 2024, 12 % seulement répondent à cette définition stricte ; le reste relève du modèle statique, de l'« ombre numérique » ou de cohortes de patients virtuels. La Cellule éthique de la Délégation au numérique en santé préfère d'ailleurs « représentation » à « réplique » : le mot « jumeau » suggère une identité avec la personne, là où il n'y a qu'une construction réductrice.

2. UN DÉPLOIEMENT À PLUSIEURS ÉCHELLES

L'organe et le patient : cardiologie (endoprothèse sur mesure pour un anévrisme de l'aorte), oncologie, réanimation, ostéoporose, cerveau ; un atout pour les maladies rares grâce aux patients virtuels.
La chirurgie et l'orthopédie : planification préopératoire, entraînement, guidage en réalité augmentée, prédiction d'usure de prothèse, positionnement personnalisé d'implants (Twinsight).
Le dispositif médical : prédire résistance et durabilité d'un implant sans multiplier les prototypes, mener des essais in silico.
Le service et le territoire : des jumeaux de services existent (urgences du CHU de Saint-Étienne) pour anticiper les points de rupture ; celui d'un hôpital entier n'existe pas encore.

3. L'INTÉRÊT ACTUEL : CE QUI EST DÉJÀ LÀ

Les bénéfices tangibles sont la personnalisation, la planification chirurgicale, la réduction des prototypes et des délais, et la maîtrise des coûts. Le jumeau ne remplace pas le médecin : il l'aide à trouver la solution la mieux adaptée. Le mouvement est aussi institutionnel : programme européen EDITH et plus de 100 millions d'euros engagés par la Commission, reconnaissance de la simulation par la FDA (2023), et en France projet MEDITWIN (France 2030, 2024-2029), programme EDT et groupe de travail éthique GT15.

4. L'INTÉRÊT À LONG TERME : LE COMPAGNON D'UNE VIE

Les capteurs portés en continu rendent imaginable un jumeau biographique, attribué à la naissance et nourri toute la vie. Il permettrait de glisser du descriptif vers le prédictif (intervenir avant la maladie), puis vers le prescriptif : une IA recommandant, voire « autorisant », des choix de traitement, d'activité physique et de mode de vie. Les experts français jugent nécessaire d'anticiper dès maintenant ce jumeau « idéal » pour en prévenir les dérives.

5. LIMITES ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

Verrous techniques. La validation reste le maillon faible : elle n'est mentionnée que dans 2 des 149 études recensées. S'y ajoutent la qualité des données, les biais, la « boîte noire » des modèles, l'interopérabilité, la cybersécurité et la sobriété énergétique.

Questions éthiques. Le premier risque est de réduire la personne à ses données. Le deuxième tient au poids de la prédiction : « vous êtes à risque » peut vite devenir « vous serez malade, si… », la probabilité se muant en assignation. Le modèle éclaire, mais ne doit ni prescrire ni abolir la liberté d'agir. Le consentement doit être évolutif et réversible, la responsabilité clarifiée entre médecin, concepteur, fournisseur et établissement, et l'accès équitable, sous peine d'une médecine à deux vitesses. Enfin, la soutenabilité impose une IA « frugale ».

CONCLUSION

L'intérêt actuel est réel mais inégal : mature pour la conception de dispositifs, utile pour planifier certaines chirurgies, émergent pour le patient « intégré », expérimental pour l'hôpital. La promesse à long terme engage autant la technique que l'éthique et notre conception de la liberté individuelle. Pour le clinicien, l'enjeu est de distinguer un vrai jumeau d'un simple modèle, d'accompagner sa validation et de garder au centre la personne et la décision humaine.

REJOIGNEZ LE CRSI



*adhésion annuelle valable sur 12 mois glissants.
tarifs : 2€ (-26 ans) ; 20€ (standard) ; 100€ (soutien) ; 500€+ (premium)

DECRYPTAGE

DÉCRYPTAGE



AGRESSIONS À LA RATP : UNE HAUSSE CONTINUE, UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

PAR FLORESTAN TÉTAZ
ADHÉRENT AU CRSI

Les agressions augmentent année après année : en 2025, la RATP a recensé 1 303 atteintes à l'intégrité physique et 3 129 outrages ou menaces, qui ont donné lieu à 1 835 plaintes. Ces chiffres confirment une tendance de fond : en 2023 déjà, l'entreprise comptabilisait plus de 1 200 agressions au total, principalement sur les machinistes, agents de station, de contrôle et du GPSR (Groupe de protection et de sécurité des réseaux).

Sanctions encourues :

- Outrage : jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende
- Menace de crime/délit : 3 ans et 45 000 €
- Violence sans ITT : 3 ans et 45 000 €
- Violence avec ITT : 5 ans et 75 000 €
- Mutilation/infirmité permanente : 10 ans et 150 000 €
- Circonstance aggravante systématique : statut d'agent chargé d'une mission de service public

Un accompagnement qui se renforce : permanence juridique 24h/24 et 7j/7, suivi psychologique gratuit via l'IAPR (Institut d'accompagnement psychologique et de ressources) et séances d'EMDR pour les traumatismes.
Ce dispositif s'étoffe d'année en année : déjà près de 1 300 agents accompagnés par l'IAPR en 2023, dont près de 800 ont bénéficié d'un suivi EMDR depuis 2023.



FRONTEX, OU L'AGENCE EUROPÉENNE PAR EXCELLENCE

PAR AURÉLIEN JEAN
DES JEUNES CRSI

Créée en 2004 dans l'indifférence générale, l'agence Frontex était alors conçue comme un modeste organe de coordination entre gardes-frontières nationaux. Personne, à l'époque, n'imaginait raisonnablement qu'elle deviendrait vingt ans plus tard l'agence européenne la mieux dotée financièrement, avec son propre corps en uniforme, armé de surcroît. Cet article entend démystifier l'entité européenne la plus dynamique du moment.

I – Frontex : une agence ambitieuse (et décriée) dès le départ

A – L'agence, sa composition, son cadre missionnel

Le nom « Frontex », bien que le plus connu, n'est plus l'appellation officielle de l'agence, mais reflète l'objet essentiel de son existence par contraction des mots « frontières extérieures » — et cette étymologie dit tout de sa raison d'être. Le 26 avril 2005, le siège est fixé à Varsovie et l'organisme entre en fonction le 1er mai, devenant pleinement opérationnel le 3 octobre 2005. Dans sa version originelle, Frontex est une agence de coordination, pas une agence opérationnelle. Ses effectifs sont restreints, son budget sans commune mesure avec les standards désormais alloués : 6 millions d'euros à peine lors de son premier exercice en 2005.

En 2015, l'entrée sur le sol de l'Union de plus d'un million de réfugiés conduit les institutions européennes à revoir en profondeur le rôle de Frontex et, plus fondamentalement, à repenser le prisme sous lequel sont abordées les questions migratoires.

En 2016, un premier règlement transforme l'agence et lui donne un nouveau nom — « Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes » — tout en conservant l'acronyme Frontex pour l'usage courant.

Mais la réforme décisive vient en 2019 : le règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est un texte fondateur, qui transforme Frontex de fond en comble. C'est lui qui crée le contingent permanent, autorise le port d'armes et donne à l'agence la capacité — théorique et désormais juridique — d'intervenir même sans invitation d'un État membre.

En 2025, le budget annuel de Frontex s'élève à 1,12 milliard d'euros, et l'agence compte plus de 3 500 agents. Ce budget est passé de six petits millions d'euros en 2005 à 845 millions en 2023, soit une multiplication par 140 en moins de vingt ans. L'agence est dirigée depuis le 1er mars 2023 par le Néerlandais Hans Leijtens.

Frontex aide les pays de l'UE et de l'espace Schengen pour l'ensemble des aspects liés à la gestion des frontières : soutien opérationnel sur le terrain, lutte contre la criminalité transfrontière, surveillance aérienne et maritime, collecte et analyse du renseignement, assistance aux procédures de retour des personnes en situation irrégulière, identification et développement de nouvelles technologies.

Depuis juin 2026, le Pacte sur la migration et l'asile – négocié et adopté après des années de discussions – est entré en vigueur, ajoutant à Frontex un rôle renforcé d'harmonisation des pratiques entre États membres et de soutien aux procédures de criblage aux frontières.

B – L’appui aux forces nationales

La nouveauté institutionnelle la plus significative du règlement de 2019 est la création du corps permanent européen de garde-frontières et de garde-côtes – premier service armé et en uniforme de l’Union européenne, rien que ça. Le corps permanent comprend trois catégories de personnels. La catégorie 1 regroupe les agents statutaires directement employés par Frontex ; la catégorie 2, les experts à long terme détachés par les États membres ; la catégorie 3, les personnels à court terme déployés par les États membres selon les besoins opérationnels. L’objectif fixé par le règlement de 2019 prévoit un corps permanent de 10 000 personnes d’ici 2027, dont 3 000 agents de catégorie 1 employés directement par l’agence.

Mais la grande innovation du règlement de 2019 est le mécanisme d’intervention rapide aux frontières : dans les situations d’urgence ou de défaillance grave du contrôle aux frontières extérieures, Frontex peut proposer son intervention — et depuis 2019, elle peut le faire même si l’État membre concerné ne l’a pas expressément sollicitée. La disposition existe dans les textes ; son activation effective sans invitation reste, à ce jour, un cas limite non encore éprouvé.

C – Où est Frontex ?

La Méditerranée reste le cœur de gravité des opérations de Frontex depuis ses débuts. La route de la Méditerranée centrale — Libye et Tunisie vers Italie et Malte — et la route de la Méditerranée orientale — Turquie vers Grèce et Chypre — concentrent la grande majorité des arrivées irrégulières et des opérations de surveillance maritime. L’invasion russe de l’Ukraine en février 2022 a profondément reconfiguré la carte opérationnelle de Frontex. Passée le temps d’identifier le phénomène et ses ressorts, Frontex s’est adaptée en renforçant sa présence aux frontières orientales et nordiques. Ceci doit cependant être replacé dans le contexte global des migrations qui affectent l’Europe : malgré tous les efforts du Kremlin, la principale source de pression migratoire est et demeure le flanc sud.

II – Une agence aux moyens en forte hausse, face au défi de l'avenir

A – Une croissance à toute vitesse qui pose la question des moyens

Le 30 juillet 2026, l'enclave espagnole de Ceuta a connu la crise migratoire la plus massive de son histoire. En moins de deux jours, entre 50 000 et 60 000 personnes ont franchi ou tenté de franchir la frontière séparant le Maroc de l'enclave espagnole, représentant l'équivalent de plus de la moitié de la population habituelle de la ville. L'Espagne a rapidement sollicité le renfort de l'agence : déploiement d'agents supplémentaires, prolongation de l'opération Minerva, mobilisation d'Europol et de l'Agence de l'UE pour l'asile. Le Parlement européen a lui aussi suivi, adoptant en septembre 2026 une résolution demandant une protection renforcée des frontières extérieures de l'Union.

L'objectif de 10 000 agents pour le corps permanent d'ici 2027 est ambitieux. En 2025-2026, Frontex planifie de recruter jusqu'à 400 officiers pour le corps permanent – un chiffre qui donne la mesure du chemin à parcourir pour atteindre la cible fixée, l'agence comptant environ 3 500 agents toutes catégories confondues en 2026. La question des ressources humaines est le vrai goulot d'étranglement de l'ambition européenne en matière de frontières.

B – Les EM, tiraillés entre renforcement de Frontex et préservation de leurs capacités

Le renforcement de Frontex est présenté comme un quasi-consensus politique à Bruxelles, tant par la Commission que par les EM ou la majorité du Parlement européen. Les capitales européennes discutent donc actuellement d'une extension des pouvoirs de Frontex à la lutte contre les menaces de drones aux frontières — un sujet rendu urgent par les épisodes d'intrusions par drones non identifiés au-dessus d'installations militaires et civiles stratégiques dans plusieurs États membres depuis 2024. Mais nous sommes à l'Europe, et le consensus s'arrête là où commence la discussion sur les moyens concrets.

Exemple concret : l'agence a dû suspendre son programme de réintégration des migrants renvoyés après avoir épuisé son enveloppe budgétaire annuelle avant la fin de l'exercice.

La Commission a présenté sa proposition le 16 juillet 2025, et le moins qui puisse être dit est que le signal envoyé est fort : sur les quelque 81 milliards d'euros proposés pour le volet regroupant la migration, la gestion des frontières et la sécurité intérieure dans le MFF 2028-2034, Frontex recevrait à elle seule 11,9 milliards d'euros — soit pratiquement le double de l'enveloppe de la période précédente. Mais une proposition budgétaire de la Commission n'est pas un budget adopté – loin s'en faut.

C – Pourquoi critique-on Frontex ?

La critique la plus sérieuse et la plus documentée concerne les pushbacks — ces pratiques de refoulement en mer ou à la frontière terrestre, parfois violents, parfois illégaux au regard du droit international, par lesquels des garde-côtes ou des forces de sécurité renvoient des migrants dans les eaux ou les territoires d'où ils viennent. La question qui peut dès lors se poser est celle de la responsabilité de Frontex lorsque ces pratiques se déroulent dans des opérations auxquelles ses agents participent ou bien qu'elle coordonne.
La réponse est venue en décembre 2025, dans plusieurs arrêts de la Grande Chambre de la CJUE, dont un rendu en décembre 2025. La Cour rappelle que Frontex, en tant que composante du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, est juridiquement responsable des activités dont elle a le contrôle ou qu'elle coordonne.
La pression sur Frontex a culminé avec la démission en 2022 de son ancien directeur, le Français Fabrice Leggeri, suite à des révélations de mauvaise conduite et à la complicité présumée de l'agence dans des violations des droits humains. Frontex n'a pas le pouvoir d'imposer aux États membres leur politique migratoire. L'agence réelle est prise en étau entre deux récits qui se nourrissent l'un de l'autre et, en tout état de cause, l'ignorent d'une manière ou d'une autre tous les deux.

La direction actuelle de Frontex – depuis 2023, dans un contexte de reconstruction de la confiance après la démission du précédent directeur – a fait de la réponse aux critiques sur les droits fondamentaux une priorité affichée. L'instrument principal de cette réponse est le Bureau des droits fondamentaux (FRO — Fundamental Rights Office), renforcé et doté d'une indépendance accrue depuis le règlement de 2019. La part des opérations de retour ayant au moins un moniteur à bord est passée de 60 % (140 vols) en 2020 à 86 % (222 vols) en 2025 – une progression réelle, même si elle n'est pas encore universelle.

Conclusion

Créée dans une relative indifférence comme entité de coordination, elle est devenue en vingt ans l'excroissance européenne la plus dotée, la plus exposée, et peut-être la plus révélatrice de ce que l'Union est réellement (et peut faire) lorsqu'elle est contrainte d'agir en termes concrets, plutôt que de « simplement » légiférer. Il y a fort à parier que Frontex n'en a pas fini de grossir. Mais la vraie question n'est pas tant de savoir jusqu'où Frontex ira en termes de moyens. C'est de savoir si elle sera capable de préserver, dans le même mouvement, les compétences techniques et le soutien institutionnel qui seuls peuvent lui permettre d'exercer durablement des missions d'une telle sensibilité.



LA LITANIE DES

FAITS DIVERS

DU 1ER AU 9 AOÛT

LE 1ER AOÛT

à Laval (Mayenne), deux hommes cagoulés et gantés, en tenue de chantier, se présentent vers 11 heures au domicile d'un épicier du quai Paul-Boudet. Ils braquent une arme sur la tempe de sa compagne enceinte, puis tiennent en joue leurs trois enfants de 6 à 10 ans, attablés pour le petit-déjeuner, pendant qu'ils fouillent l'appartement. Ils repartent avec 5 700 euros en liquide, la recette de la veille, ainsi que quatre téléphones et des bijoux. Persuadé d'avoir été suivi, le commerçant estime que les auteurs étaient parfaitement renseignés. Des traces ADN sont relevées.

DANS LA NUIT DU 1ER AU 2 AOÛT

à Lyon, vers 2 heures du matin, quai du Docteur-Gailleton (2e arrondissement), un homme plonge dans le Rhône pour récupérer son ballon et meurt noyé. Les secours ne parviennent pas à le réanimer.

LE 2 AOÛT

à Paris, des plongeurs de la brigade fluviale remontent des ossements humains du fond de la Seine, près de la tour Eiffel, au cours d'un simple exercice. Le parquet de Paris ouvre une enquête.

LE 2 AOÛT

à Vallauris (Alpes-Maritimes), un cambriolage tourne mal. Deux policiers municipaux sont blessés lors de l'intervention et l'un d'eux fait usage de son arme, touchant l'un des deux malfaiteurs présumés.

LE 3 AOÛT

à Nice (Alpes-Maritimes), un adolescent de 17 ans est retrouvé mort dans un logement. Son père, qui a lui-même donné l'alerte avant de se blesser grièvement au couteau, est interpellé par le RAID puis hospitalisé.

LE 3 AOÛT

à Grenoble (Isère), un jeune homme de 21 ans est retrouvé mort dans un parc. La veille, il avait signalé à la police que des trafiquants utilisaient son logement d'Échirolles comme planque.

LE 4 AOÛT

à Valence (Drôme), vers 22h30, un tireur cagoulé ouvre le feu à la kalachnikov depuis un SUV blanc volé sur un groupe d'une trentaine de personnes rassemblées près d'un point de deal du quartier du Polygone. Six jeunes de 15 à 22 ans sont blessés, dont l'un est héliporté à Lyon avec un pronostic vital engagé. Deux façades de logements sont touchées. Le véhicule est retrouvé incendié peu après à Saint-Marcel-lès-Valence. Le tireur et son conducteur prennent la fuite. La DCOS Drôme-Ardèche est saisie.

LE 4 AOÛT

à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), deux policiers sont pris à partie et blessés dans le quartier de Chennevières. Ils recherchaient les auteurs d'une explosion provoquée dans le réseau souterrain.

DANS LA NUIT DU 6 AU 7 AOÛT

à Toulouse (Haute-Garonne), un adolescent de 17 ans meurt à l'hôpital après une course-poursuite à scooter avec la police, terminée par un choc contre un véhicule des forces de l'ordre.

LE 7 AOÛT

à Saint-Mandé (Val-de-Marne), un homme qui tentait de fuir l'appartement qu'il cambriolait à l'arrivée des policiers chute du troisième étage. Il est grièvement blessé.

LE 9 AOÛT

à Perpignan (Pyrénées-Orientales), un automobiliste contrôlé pour usage du téléphone au volant prend la fuite. La longue course-poursuite qui s'ensuit se termine par une violente collision. Cinq policiers sont blessés et le chauffard parvient à s'enfuir.

DU 10 AU 16 AOÛT

DANS LA NUIT DU 9 AU 10 AOÛT

à Montpellier (Hérault), un adolescent de 16 ans meurt après avoir été poignardé lors d'une rixe entre jeunes. Un mineur de 17 ans se présente de lui-même aux enquêteurs.

LITANIE DES FAITS DIVERS

LE 10 AOÛT

à Delle (Territoire de Belfort), peu après 1 heure du matin, une dizaine de tirs de mortiers d'artifice visent l'immeuble où logent les gendarmes de la brigade et leurs familles. Les engins explosent à hauteur des balcons. Personne n'est blessé. Un mortier, un lanceur et un briquet sont retrouvés dans la rue. Le procureur parle d'une « attaque en règle », sans mobile apparent. Les faits interviennent un mois après une attaque similaire contre la brigade d'Hérimoncourt (Doubs).

LE 10 AOÛT

à Toulouse (Haute-Garonne), en soirée, deux policiers municipaux sont attaqués en plein centre-ville par un homme armé de trois couteaux. Ils échappent de peu au drame. L'agresseur est interpellé après une lutte violente.

LE 10 AOÛT

à Biache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), un homme de 52 ans et sa fille de 9 ans sont retrouvés morts dans leur maison d'un quartier résidentiel.

LE 11 AOÛT

dans les Deux-Sèvres, trois corps sans vie sont découverts au petit matin dans les décombres d'une maison détruite par un feu de végétation.

LE 11 AOÛT

on apprend qu'à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), fin juillet, des policiers ont mis le feu au toit végétalisé de leur propre commissariat en tirant des mortiers d'artifice lors du pot de départ d'un collègue de la BAC. Les pompiers ont dû intervenir. Une enquête administrative est ouverte.

LE 12 AOÛT

à Saint-Gilles (Gard), un ouvrier agricole découvre dans des vignes le corps partiellement calciné d'une femme. Des fumerolles s'en échappent encore. Un produit inflammable a été répandu sur le corps. Une enquête pour assassinat est confiée à la section de recherches de Nîmes, qui mobilise jusqu'à quarante enquêteurs. La victime est ensuite identifiée comme Sonia Bellina, influenceuse de 29 ans suivie par plus de 260 000 abonnés sur TikTok et portée disparue depuis le 10 août. Deux suspects sont placés en garde à vue. Sa famille engage des poursuites contre les auteurs de rumeurs et de messages outrageants diffusés en ligne.

LE 11 AOÛT

à Savigny-sur-Orge (Essonne), un policier est percuté par un homme en motocross qui refuse d'obtempérer. L'intervention dégénère face à une quarantaine d'individus.

LE 13 AOÛT

le ministère de l'Économie confirme qu'un pirate s'est introduit fin juin dans le système informatique de la Direction générale des finances publiques. Il a récupéré les noms, adresses et numéros fiscaux d'usagers.

DANS LA NUIT DU 14 AU 15 AOÛT

à Montpellier (Hérault), un jeune homme de 19 ans est tué d'une balle dans la tête à la sortie d'une discothèque du quartier de Garosud. Le tireur n'est pas interpellé.

LE 15 AOÛT

à Marseille (15e arrondissement), une mère de famille de 40 ans est grièvement blessée à l'arme blanche dans son appartement, en présence de ses cinq enfants. Son ex-conjoint, visé par une obligation de quitter le territoire (OQTF), est interpellé à Paris.

LES 15 ET 16 AOÛT

quatre policiers se donnent la mort en 48 heures : deux gardiens de la paix, un capitaine en poste en Tanzanie et un élève gardien de la paix. Vingt suicides sont alors recensés dans la police nationale depuis le début de l'année.

LE 16 AOÛT

à Bondy (Seine-Saint-Denis), le corps d'un homme de 24 ans est découvert au matin sur la chaussée. La brigade criminelle de Paris est saisie et la piste d'un règlement de comptes lié au narcotrafic est privilégiée.

DU 17 AU 23 AOÛT

LE 17 AOÛT

à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), un avion de formation de l'armée de l'Air se pose en catastrophe sur une route. L'instructeur et l'élève-pilote sont blessés.

LE 17 AOÛT

à Saint-Jouin-Bruneval (Seine-Maritime), un policier du Havre en repos, également élu municipal, emprunte un paddle posé sur la plage. Il rame quarante minutes pour arracher deux jeunes baigneurs à la noyade.

LITANIE DES FAITS DIVERS

LE 18 AOÛT
un pirate, qui avait déjà revendiqué l'attaque contre les finances publiques, affirme avoir dérobé plus de vingt ans de données de l'Éducation nationale concernant des élèves, des parents et des enseignants. Il en met une partie en vente.

LE 19 AOÛT
à Maxéville (Meurthe-et-Moselle), un homme de 24 ans est abattu en soirée par des tireurs cagoulés et armés, qui prennent la fuite. Le maire dénonce une violence inédite dans le quartier. Une enquête pour assassinat est ouverte.

LE 20 AOÛT
à Lyon, dans la nuit, quatre policiers de la BAC sont blessés par un chauffard cagoulé lancé à contresens au volant d'une voiture volée. Il doit être jugé en comparution immédiate.

LE 20 AOÛT
à Lyon, vers 16 heures, un couple d'octogénaires est abordé à la station de métro Sans-Souci par une jeune femme qui demande son chemin. Pendant cette diversion, son complice projette le mari, 82 ans, contre un mur pour lui arracher sa chaîne en or. Son épouse prévient pourtant l'agresseur des antécédents cardiaques de la victime. Pris d'un malaise, l'octogénaire meurt quelques stations plus loin, dans le camion des pompiers. Identifiés grâce aux caméras, les deux suspects, âgés de 20 et 21 ans, sont interpellés le soir même pour vol avec violence ayant entraîné la mort. Ce drame s'inscrit dans une série d'agressions visant des personnes âgées à Lyon pendant l'été.

LE 20 AOÛT
à Nîmes (Gard), en soirée, un élève policier qui n'est pas en service désarme une femme munie d'un couteau dans un centre commercial. Elle est placée en garde à vue.

LE 21 AOÛT
à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), au terme d'une course-poursuite partie de Paris, un policier de la BAC est roué de coups alors qu'il maîtrise un suspect. Son agresseur prend la fuite.

DANS LA NUIT DU 22 AU 23 AOÛT
à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), une femme est retrouvée égorgée à son domicile. Son fils, qui s'en était aussi pris à son frère, blesse six policiers avant d'être interpellé.

DU 24 AU 30 AOÛT

LE 24 AOÛT
entre Beaune et Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), la BRI de Lyon et l'antenne OFAST du Rhône interceptent à 6 heures du matin deux véhicules remontant d'Espagne. L'utilitaire était repéré depuis le Perthus et suivi à distance constante par une voiture ouvreuse munie de fausses plaques, identifiée grâce aux caméras de lecture automatique des plaques. 529 kilos de cocaïne sont découverts, ainsi que quatre téléphones et 3 140 euros en liquide. Les deux conducteurs, âgés de 35 et 42 ans et déjà connus des services, sont placés en garde à vue.

LE 24 AOÛT
à la gare de Lyon (Paris XIIe), un ressortissant turc de 43 ans attire l'attention des douaniers parce qu'il peine à porter ses deux sacs à dos avant de monter dans un train pour Perpignan. Ils y découvrent 35 pistolets Glock contrefaits, ainsi qu'une fausse pièce d'identité et 2 000 euros. Neuf autres armes, dont l'une modifiée pour tirer en rafale, sont saisies chez lui à Melun. Des messages évoquent des « projets d'exécutions ». Mis en examen et écroué, il reconnaît avoir livré plus d'une centaine d'armes pour un réseau criminel.

LE 24 AOÛT
dans l'Aude, une tornade frappe une commune située entre Carcassonne et Limoux. Elle fait 41 blessés et touche 300 habitations.

LE 25 AOÛT
à Paris (IXe arrondissement), un automobiliste de 29 ans porte un coup de couteau à la gorge d'un cycliste après un différend. Il est interpellé quelques heures plus tard et une enquête pour tentative de meurtre est ouverte.

DANS LA NUIT DU 25 AU 26 AOÛT
à Paris (XVIIIe arrondissement), 58 migrants sont découverts à l'intérieur d'un poids lourd stationné. Vingt-six personnes sans titre de séjour sont placées en retenue administrative.

LE 26 AOÛT
à Nîmes (Gard), au petit matin, un couple est pris à partie par deux individus en centre-ville. En s'interposant, le compagnon reçoit plusieurs coups de couteau dans le dos, mais parvient à désarmer son agresseur.

LITANIE DES FAITS DIVERS

DU 31 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE

LE 26 AOÛT

à Caen (Calvados), vers 22h10, un automobiliste fonce délibérément sur un groupe de personnes âgées de 17 à 36 ans qui attendent à un abribus face à la gare. Deux hommes sont tués et une dizaine d'autres blessés, plusieurs souffrant de fractures des jambes. Le conducteur, un Russe d'origine tchétchène de 26 ans en situation régulière et au casier vierge, est interpellé dans la nuit à Ouistreham. Il affirme avoir été agressé devant la gare plus tôt dans la soirée. La piste terroriste est écartée et une enquête est ouverte pour assassinat et tentative d'assassinat.

LE 27 AOÛT

au Perthus (Pyrénées-Orientales), les douaniers interceptent 812 kilos de cocaïne à la frontière espagnole.

LE MÊME JOUR

à Marseille, le député LFI Sébastien Delogu est placé en garde à vue, trois jours après une altercation avec des policiers venus interpeller son voisin de palier. Les policiers comme l'élu ont porté plainte.

LE 28 AOÛT

à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), un policier de la BAC de 45 ans chute de plus de deux mètres lors de l'interpellation de quatre suspects après une course-poursuite. Son pronostic vital est engagé.

LE 30 AOÛT

à Toulouse (Haute-Garonne), au terme d'une course-poursuite, quatre policiers de la brigade spécialisée de terrain du Mirail sont encerclés par une cinquantaine de personnes hostiles. Ils doivent faire usage de gaz lacrymogène pour se dégager.

LE 30 AOÛT

à Rœux (Pas-de-Calais), un adolescent de 14 ans qui traversait un passage à niveau à trottinette est tué par un TER. Les barrières font l'objet de vérifications.

LE 30 AOÛT

à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), un couple est retrouvé grièvement blessé : la femme, poignardée à la gorge, dans l'appartement, et l'homme au pied de l'immeuble. Le parquet de Créteil ouvre une enquête.

LE 31 AOÛT

à Thoraise (Doubs), un corps est découvert en forêt, à une vingtaine de mètres d'un chemin de crête. Il pourrait s'agir de Sonia Vacheret, enseignante disparue depuis le mois de mai. Une autopsie et des analyses ADN sont ordonnées.

LE 1ER SEPTEMBRE

en Essonne et en Indre-et-Loire, la DGSI interpelle trois hommes de 20 à 26 ans qui échangeaient sur une boucle WhatsApp baptisée « les soldats d'Allah ». Ils sont écroués pour un projet d'action violente contre la communauté juive.

DANS LA NUIT DU 4 AU 5 SEPTEMBRE

à Vaulx-en-Velin (Rhône), un homme est tué de plusieurs balles au volant de sa voiture, avenue Gabriel-Péri. Les tireurs ont ouvert le feu depuis un véhicule arrivé à sa hauteur, puis ont pris la fuite.

DANS LA NUIT DU 4 AU 5 SEPTEMBRE

à Limoges (Haute-Vienne), un homme de 29 ans meurt après avoir reçu plusieurs coups de couteau en pleine rue. Un suspect est interpellé quelques heures plus tard. Il reconnaît les faits et est écroué.

DANS LA NUIT DU 4 AU 5 SEPTEMBRE

dans les Pyrénées-Orientales, les gendarmes interceptent un convoi de trois véhicules venant d'Espagne, chargé de près de 930 kilos de cocaïne. Le conducteur d'une grosse cylindrée percute volontairement une voiture de gendarmerie et blesse légèrement deux militaires. Un chauffeur d'une vingtaine d'années, originaire de la région parisienne, est interpellé. Le dossier est confié au Parquet national anti-criminalité organisée. En une semaine, 1 800 kilos de cocaïne ont été saisis dans le département.

LE 5 SEPTEMBRE

sur l'A3 (Seine-Saint-Denis), une collision entre une Lamborghini et une autre voiture coûte la vie à un père et à son fils. Quatre autres personnes sont blessées.

LE 5 SEPTEMBRE

à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), vers 21h30, un pavillon de la rue Paul-Verlaine s'effondre après une violente explosion, vraisemblablement due à une fuite de gaz. Un enfant de deux ans est tué et sept personnes sont blessées, dont deux en urgence absolue. Le parquet de Bobigny ouvre une enquête.

LITANIE DES FAITS DIVERS

DANS LA NUIT DU 5 AU 6 SEPTEMBRE
place du Châtelet (Paris), deux passants sont dépouillés sous la menace de couteaux d'une montre estimée à 395 000 euros, pour un préjudice total de plus de 400 000 euros. Deux hommes sont interpellés peu après.

DANS LA NUIT DU 5 AU 6 SEPTEMBRE
à Poitiers (Vienne), trois jeunes hommes de 24 à 26 ans se présentent d'eux-mêmes au CHU, grièvement blessés par balle. L'un d'eux, touché à la tête, est dans un état grave.

LE 6 SEPTEMBRE
à Grigny (Essonne), un jeune homme est touché par au moins un tir en pleine rue dans le quartier de Grigny 2. Il meurt à l'hôpital. Le ou les tireurs ne sont pas retrouvés.

LE 6 SEPTEMBRE
à Cergy (Val-d'Oise), un internaute alerte les secours après avoir vu sur TikTok un direct montrant ce qui ressemblait au viol d'une femme. Un homme de 31 ans est interpellé en soirée. La victime aurait été séquestrée et violée pendant des heures.

DU 7 AU 13 SEPTEMBRE

LE 7 SEPTEMBRE
à Troyes (Aube), un couple est découvert sans vie par des proches à son domicile. Les autopsies établissent que les deux victimes sont mortes de blessures au cou infligées à l'arme blanche.

DANS LA NUIT DU 7 AU 8 SEPTEMBRE
à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), deux hommes brisent une baie vitrée du musée Renoir, au domaine des Collettes où le peintre a fini sa vie. Ils s'emparent de quatre tableaux. L'alarme se déclenche à 5h48 et les patrouilles arrivent en moins de cinq minutes, mais les voleurs se sont déjà enfuis à pied. Deux toiles sont retrouvées, abandonnées pendant la fuite. La mairie estime à neuf millions d'euros la valeur des œuvres emportées.

LE 8 SEPTEMBRE
à Chambéry (Savoie), un conducteur grièvement blessé à la tête à l'issue d'un refus d'obtempérer succombe à ses blessures. Les premiers éléments de l'enquête, confiée à l'IGPN, écartent tout tir policier. Le décès est suivi de violences urbaines.

LE 9 SEPTEMBRE
à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), une femme qui attendait le tramway est grièvement poignardée pour son sac à main. Un suspect de 19 ans, bien connu des services de police, est interpellé moins d'une heure plus tard.

LE 10 SEPTEMBRE
à Paris, dans le Marais, une femme qui avait tenté de semer un homme insistant depuis la Bastille est suivie jusqu'à son immeuble. Il l'aurait violée dans le hall vers 5 heures du matin avant de s'enfuir. La police judiciaire est saisie.

LE 10 SEPTEMBRE
le parquet de Paris ouvre une enquête visant le site Sexemodel, signalé par la haute-commissaire à l'Enfance. Le site hébergerait plusieurs centaines d'annonces proposant les services de jeunes filles mineures.

LE 10 SEPTEMBRE
à Puteaux (Hauts-de-Seine), un homme de 31 ans est battu à mort sur une passerelle pour son sac et son téléphone. Un ressortissant soudanais de 25 ans est mis en examen et placé en détention provisoire.

LE 11 SEPTEMBRE
à Évry-Courcouronnes (Essonne), un élève de 8 ans en situation de handicap menace sa maîtresse de l'égorger pendant la récréation, la fait chuter puis la frappe au sol. Une collègue venue s'interposer reçoit des coups de pied. L'enseignante obtient 7 jours d'ITT et porte plainte. Ses collègues font grève pour dénoncer l'absence de sanction, et le ministre de l'Éducation demande une place en institut spécialisé pour l'enfant.

LE 11 SEPTEMBRE
à Cléon (Seine-Maritime), en soirée, un TER transportant 186 passagers déraille. Une jeune femme est en urgence absolue et 43 personnes sont blessées. Les dépistages du conducteur sont négatifs et le parquet de Rouen ouvre une enquête.

LE 13 SEPTEMBRE
à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), des coups de feu sont tirés sur un participant à une soirée devant une salle des fêtes. Lors de l'expédition punitive qui suit, le tireur présumé est tué à coups de batte de baseball.

LITANIE DES FAITS DIVERS

LE 13 SEPTEMBRE

à Paris (XVIe arrondissement), une trentenaire affirme avoir été violée dans les toilettes d'un restaurant. Un homme de 40 ans est interpellé une heure plus tard au volant d'une voiture.

DU 14 AU 20 SEPTEMBRE

LE 14 SEPTEMBRE

en Seine-Saint-Denis, Bagui Traoré, frère aîné d'Adama Traoré, recherché pour extorsion, est interpellé par la BAC. Il s'était présenté aux policiers sous un autre nom.

LE 15 SEPTEMBRE

à Mantes-la-Jolie et Limay (Yvelines), la BRB de Versailles démantèle au petit matin un réseau de trafic de Glock contrefaits, fabriqués en Turquie et acheminés via l'Allemagne. 47 pistolets neufs, sept « switchs » permettant le tir automatique, des chargeurs de trente cartouches et 120 000 euros en liquide sont saisis. Les armes se vendaient 2 500 à 3 000 euros pièce, plus 500 euros pour l'option rafale. Sept ressortissants turcs sont mis en examen et six sont écroués. Le réseau serait lié à l'organisation criminelle turque Daltonlar, qui fournirait notamment la DZ Mafia.

LE MÊME JOUR

à Bobigny (Seine-Saint-Denis), en soirée, une dizaine d'hommes s'en prennent à un passant en pleine rue et le frappent notamment à la tête avec une barre de fer. Grièvement blessé au crâne, il est entre la vie et la mort.

LE 16 SEPTEMBRE

à Sens (Yonne), l'école de police observe une minute de silence en mémoire du brigadier-chef Cyril André, 49 ans, qui s'est donné la mort. Il formait les élèves gardiens de la paix depuis seize ans.

LE 17 SEPTEMBRE

à Drancy (Seine-Saint-Denis), une femme et son bébé sont retrouvés poignardés à mort à leur domicile en fin d'après-midi. Le compagnon de la victime, père de l'enfant, est activement recherché.

LE MÊME JOUR

à Montataire (Oise), deux hommes sont blessés par des coups de feu tirés à quelques mètres de l'entrée d'une école, à l'heure de la sortie des classes. Un suspect est interpellé.

DANS LA NUIT DU 17 AU 18 SEPTEMBRE

à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), une femme est retrouvée inconsciente dans la rue, mortellement blessée au cou par un coup de couteau. Son neveu de 7 ans se désigne comme l'auteur.

LE 19 SEPTEMBRE

à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), une voiture de police percute un motard lors d'une intervention sur un rodéo urbain dans le quartier de la Rabaterie. Il est grièvement blessé à la jambe. Le quartier s'embrase aussitôt et les violences gagnent Tours et Joué-lès-Tours : barricades, cocktails Molotov, tirs de mortiers, gilets pare-balles dérobés aux policiers. Une vingtaine de véhicules sont brûlés, neuf membres des forces de l'ordre sont blessés et cinq émeutiers sont interpellés. Le policier conducteur est placé en garde à vue pour blessures routières.

LE 19 SEPTEMBRE

à Lyon, le corps d'un homme d'une quarantaine d'années est repêché dans le Rhône, les pieds et les poings liés. Le parquet ouvre une enquête pour meurtre.

DU 21 AU 27 SEPTEMBRE

LE 21 SEPTEMBRE

à Brignoles (Var), lors d'un contrôle inopiné sur une aire de l'A8, les douaniers découvrent à l'arrière d'une voiture, caché sous des vêtements, le corps d'une Brésilienne de 25 ans portant plusieurs plaies à l'arme blanche. Le conducteur, son ex-compagnon âgé de 29 ans, est interpellé. Au même moment, un ami de la victime signalait sa disparition à Nice, après avoir vu un homme quitter l'appartement fraîchement nettoyé. Une enquête pour meurtre sur ex-conjoint est ouverte.

LE 21 SEPTEMBRE

à Blois (Loir-et-Cher), une fillette de 5 ans qui ne s'est pas présentée à l'école est retrouvée sans vie dans une chambre du pavillon de son père. Celui-ci gît à ses côtés, grièvement blessé au thorax par plusieurs coups de couteau qu'il se serait lui-même portés. La piste d'un empoisonnement médicamenteux est privilégiée, dans un contexte de séparation difficile.

LITANIE DES FAITS DIVERS

DU 22 SEPTEMBRE AU 27 SEPTEMBRE

LE 22 SEPTEMBRE

à Plaissan (Hérault), la BRI de Montpellier libère un négociant en or sexagénaire séquestré depuis le 4 septembre dans un pavillon. Il avait été attiré dans un guet-apens par une cliente qui disait vouloir acheter une grande quantité de bijoux. Ses ravisseurs lui ont pris son stock d'or et des pièces anciennes et ont fait des virements depuis ses comptes, pour un préjudice d'environ 500 000 euros. Plusieurs suspects sont interpellés et incarcérés, dont le commanditaire présumé, arrêté à Paris.

LE 22 SEPTEMBRE

à Paris (Xe arrondissement), un intervenant en anglais d'une école maternelle privée catholique, employé par l'organisme CapEnglish, est placé en garde à vue. Il est soupçonné de viols et d'agressions sexuelles sur des enfants de 3 à 5 ans. Plus d'une vingtaine de plaintes ont été déposées. Des familles reprochent à la directrice d'avoir attendu plus d'un mois après une première alerte, en mai, avant que la justice ne soit saisie.

LE 23 SEPTEMBRE

à Marseille, un homme de 27 ans qui venait de déposer son fils au stade de la Blancarde est grièvement blessé d'une balle dans la tête. Une enquête pour tentative d'assassinat en bande organisée est ouverte.

LE 25 SEPTEMBRE

à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), vers 23h30, un jeune homme de 18 ans est touché à l'épaule par balle allée Henri-Matisse, près des quais de Seine. Le ou les tireurs prennent la fuite.

LE 26 SEPTEMBRE

à Gours (Gironde), sur l'aire des Palombières de l'A89, une dispute pour une place de parking dégénère. Un adolescent d'environ 16 ans frappe un homme de 68 ans avec un poing américain avant de s'enfuir. La victime, héliportée au CHU de Bordeaux, est entre la vie et la mort.

DANS LA NUIT DU 26 AU 27 SEPTEMBRE

à Vénissieux (Rhône), vers 1h30, un homme arrivé en trottinette électrique ouvre le feu à l'arme automatique sur la terrasse du restaurant Four Five, déjà visé en février. Une jeune femme de 18 ans, touchée au flanc, est entre la vie et la mort. Deux autres clients sont blessés. Une vingtaine de douilles sont retrouvées et le tireur est toujours recherché.

DU 28 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE

LE 28 SEPTEMBRE

à Paris, alertés par une riveraine, les policiers déploient d'importants moyens, dont une colonne d'assaut, autour d'un appartement du nord-est de la capitale pour un homme ligoté et cagoulé. Il s'agissait en réalité d'un jeu sexuel.

LE 29 SEPTEMBRE

à Vaucresson (Hauts-de-Seine), deux hommes exhibant une fausse carte de police s'introduisent chez une femme de plus de 90 ans. Ils repartent avec des bijoux et une importante somme en liquide, pour un butin estimé à 400 000 euros. La police judiciaire des Hauts-de-Seine est saisie.

LE MÊME JOUR

à Massy (Essonne), en marge du blocus de son établissement, un lycéen a un doigt arraché par un mortier d'artifice. Ce jour-là, 440 personnes sont interpellées en France lors de la mobilisation lycéenne.

LE MÊME JOUR

à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), un lycéen de 15 ans est placé en garde à vue. Il est soupçonné d'avoir braqué un pistolet à billes sur une patrouille de police.

LE 30 SEPTEMBRE

à Tours (Indre-et-Loire), la procureure annonce que les blessures à l'œil d'un jeune homme, survenues en marge d'un blocus lycéen, sont compatibles avec un tir de LBD. L'IGPN est saisie.

LE 1ER OCTOBRE

à Marseille, en marge des blocus lycéens, un camion de marins-pompiers est pillé par des jeunes en majorité masqués, puis incendié sous les acclamations de la foule devant le lycée Saint-Exupéry. Un bus de la RTM est arrêté, caillassé puis brûlé. Au lycée Victor-Hugo, le proviseur, son adjoint et deux autres personnels sont éclaboussés d'essence. Le Premier ministre convoque une cellule de crise interministérielle.

LE MÊME JOUR

à Marseille, une auxiliaire de vie de 40 ans s'interpose face à des jeunes qui tentent de briser un abribus et reçoit un jet de flammes au visage. Un lycéen de 15 ans, inconnu des services de police, est déféré pour acte de barbarie.

LITANIE DES FAITS DIVERS

LE MÊME JOUR

à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), une passante de 51 ans perd un œil après avoir été atteinte au visage par une pierre en marge d'une manifestation lycéenne. Un lycéen de 17 ans, identifié par plusieurs témoins, est interpellé.

LE MÊME JOUR

à Paris, avenue Gambetta, une lieutenante de police stagiaire isolée lors d'une opération de maintien de l'ordre est mise au sol et frappée à coups de pied par plusieurs émeutiers. La scène est filmée. Un suspect de 15 ans sera jugé en février.

LE 2 OCTOBRE

à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), une vidéo montre une voiture de la police municipale accélérer en direction d'élèves qui manifestent devant le lycée Jean-Moulin. Le conducteur présumé, chef du service, est suspendu.

DU 5 AU 11 OCTOBRE

LE 5 OCTOBRE

à Lens (Pas-de-Calais), vers 11 heures, un lycéen de 15 ans est grièvement blessé à la main par une grenade assourdissante lors de la dispersion d'un blocage devant le lycée Auguste-Béhal, où 200 à 250 élèves visaient les CRS avec des projectiles. Il est amputé de la main gauche. Deux jours plus tard, Laurent Nuñez suspend l'usage de la grenade ASSD pour le mouvement lycéen. L'IGPN, saisie, doit déterminer si l'adolescent a ramassé l'engin. Depuis le début du mouvement, 6 547 personnes ont été interpellées et plus de 700 policiers et gendarmes blessés.

LE MÊME JOUR

le ministère de l'Intérieur dresse le bilan d'une journée de blocages de lycées : 984 interpellations et 65 policiers et gendarmes blessés.

LE 6 OCTOBRE

à Saint-Cyr-l'École (Yvelines), une lycéenne de 16 ans est placée en garde à vue. Elle est soupçonnée d'avoir tiré au ras du sol un mortier d'artifice qui a blessé un bébé d'un an dans sa poussette, en marge de la mobilisation lycéenne.

LE MÊME JOUR

à Metz (Moselle), le procureur saisit l'IGPN, avec l'appui de l'office spécialisé dans les violences faites aux mineurs, après la diffusion d'une vidéo vue des millions de fois montrant l'interpellation d'une adolescente de moins de 15 ans. L'enquête porte sur une possible agression sexuelle. L'adolescente dément ensuite toute agression, et le policier porte plainte pour diffamation.

LE 7 OCTOBRE

à Strasbourg (Bas-Rhin), un adolescent de 16 ans a deux phalanges arrachées par un mortier d'artifice qui explose dans sa main au moment du tir, en marge d'un blocus lycéen.

LE MÊME JOUR

le parquet de Paris annonce la fermeture de la plateforme NudeLeaksTeens et l'interpellation de deux frères. Les contenus intimes volés de plus de 17 000 femmes, dont des mineures, y étaient vendus et notés sur leur « beauté ».

LE 8 OCTOBRE

à Bordeaux (Gironde), vers 16 heures, à l'issue d'une manifestation lycéenne, une cinquantaine d'individus cagoulés tentent de forcer le poste de police des Capucins. Ils savent que trois policiers s'y trouvent. Le chef de bord parvient à s'échapper en voiture, face à près de 200 personnes qui le menacent de mort. Ses deux collègues, refoulés à l'intérieur, sont piégés lorsque les assaillants entassent des poubelles devant l'entrée et y mettent le feu. Ils sont extraits indemnes. Le parquet élargit l'enquête à des tentatives d'homicides volontaires aggravés.

LE MÊME JOUR

à Paris, une vidéo tournée pendant la dispersion de la manifestation lycéenne montre un policier frapper d'un coup de genou au visage un homme en train d'être maîtrisé. L'IGPN est saisie. Le soir même, la place Beauvau fait état de 504 interpellations et 48 policiers et gendarmes blessés sur la journée.

DANS LA NUIT DU 9 AU 10 OCTOBRE

à Nîmes (Gard), un automobiliste en fuite percute une voiture de police-secours. Les trois policiers à bord sont blessés et le fuyard est interpellé.

LE 11 OCTOBRE

à Metz (Moselle), un gendarme affecté à la caserne Général-Radet, père de famille, met fin à ses jours dans son logement de fonction du quartier de Queuleu. Une enquête est ouverte.

DU 12 AU 18 OCTOBRE

DANS LA NUIT DU 11 AU 12 OCTOBRE

à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), deux hommes armés ouvrent le feu dans un bar à chicha. Le gérant, qui avait déjà été visé par une tentative d'assassinat en 2024, est tué.

LE 12 OCTOBRE

à Aubagne (Bouches-du-Rhône), peu après 9 heures, un élève de 3e de 14 ans entre au collège Joseph-Lakanal avec un fusil de chasse de calibre 12 caché dans un étui à guitare. Au premier étage, il blesse aux jambes le principal, 53 ans, et une professeure de 37 ans. Il tire ensuite deux fois au deuxième étage, dont une fois dans une salle de classe occupée, la balle atteignant le tableau. Il est maîtrisé dans l'escalier par un membre du personnel, puis interpellé. Les deux blessés ne sont pas en danger. L'adolescent se dirait harcelé. Le parquet de Marseille ouvre une enquête pour tentatives d'assassinat.

LE MÊME JOUR

à Paris (IIIe arrondissement), le marché des Enfants-Rouges, le plus ancien marché couvert de la capitale, est ravagé par un incendie sur près de 1 000 m². Environ 150 pompiers sont mobilisés et l'un d'eux est blessé. Une vingtaine de commerçants perdent leur stand.

DANS LA NUIT DU 16 AU 17 OCTOBRE

sur le périphérique de Nantes (Loire-Atlantique), vers 1 heure du matin, Mathieu, policier adjoint du commissariat de Saint-Herblain qui venait d'avoir 22 ans, est mortellement percuté par une voiture. Il poursuivait à pied deux individus qui s'enfuyaient en traversant les voies au niveau de la porte d'Orvault. Un premier automobiliste avait réussi à l'éviter. Le conducteur, en règle et testé négatif à l'alcool et aux stupéfiants, est hospitalisé en état de choc. Les deux fuyards ne sont pas retrouvés.

LE 17 OCTOBRE

partout en France, la journée de mobilisation contre la vie chère, lancée sur les réseaux sociaux depuis septembre pour dénoncer la perte de pouvoir d'achat et la hausse du prix des carburants, dégénère en violences et en pillages. Selon le ministre de l'Intérieur, plusieurs milliers d'individus d'ultragauche s'en prennent dès la matinée aux bâtiments publics et aux forces de l'ordre, avant d'être rejoints par des délinquants qui saccagent des commerces. Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Nice et Limoges sont touchées. Des préfectures et des mairies sont envahies. À Marseille, le poste de police municipale de La Canebière est attaqué en fin de matinée.

LE MÊME JOUR

à Paris, une soixantaine d'individus, certains masqués, dressent dès 7 heures des barricades de poubelles devant le siège de CNews, d'Europe 1 et du JDD, et taguent la façade. Dans le XIVe arrondissement, des mortiers sont tirés par-dessus le mur de la prison de la Santé, provoquant l'agitation des détenus. La nuit est marquée par des pillages, notamment à Saint-Lazare, à Châtelet-les-Halles, place de la République et sur les Champs-Élysées. Les interpellations se poursuivent jusqu'à 6 heures du matin. Bilan : 855 personnes interpellées et 557 gardes à vue, dont 151 mineurs. Le parquet de Paris quintuple ses effectifs de permanence et active une cellule de crise.

LE MÊME JOUR

à Limoges (Haute-Vienne), en fin d'après-midi, des individus pénètrent dans l'hôtel de ville par les caves et y mettent le feu. Les pompiers luttent toute la nuit, sans pouvoir empêcher l'effondrement de la toiture et du campanile de 43 mètres de cet édifice de 1883, classé au patrimoine historique. Seule l'aile administrative est épargnée et personne n'est blessé. Le maire parle d'un acte prémédité et chiffre les dégâts à plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine de millions d'euros. Le centre-ville est également pillé. Les pilleurs majeurs jugés dans les jours suivants sont tous condamnés à de la prison ferme.

LE MÊME JOUR

à Saint-Étienne (Loire), un adolescent de 17 ans a la main droite arrachée par une grenade des forces de l'ordre, qu'il aurait ramassée avant qu'elle n'explose. Une enquête est ouverte.

LE MÊME JOUR

à Mulhouse (Haut-Rhin), une manifestante de 17 ans est grièvement blessée au visage. Malgré une opération en urgence, elle perd un œil. Le parquet saisit l'IGPN.

LITANIE DES FAITS DIVERS

LE MÊME JOUR

à Grenoble (Isère), lors des émeutes, le moteur d'un fourgon de la compagnie départementale d'intervention est atteint par un projectile qui perce le capot. Il s'agirait d'un impact de balle. Les policiers à bord ne s'en sont pas rendu compte sur le moment.

LE MÊME JOUR

à Amiens (Somme), une demi-compagnie de CRS est signalée devant la chocolaterie de la famille de Brigitte Macron alors que des pillages sont en cours en ville. Le syndicat Alliance Police Nationale interpelle directement le président de la République et exige des explications.

LE 18 OCTOBRE

Laurent Nuñez dresse un premier bilan national de la journée de la veille : 1 800 interpellations et plus de 500 policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers blessés, un chiffre présenté comme provisoire. Le ministre évoque des dégâts matériels considérables pour plusieurs centaines de commerçants et annonce des enquêtes pour identifier les auteurs.

DU 19 AU 25 OCTOBRE

DANS LA NUIT DU 18 AU 19 OCTOBRE

en Guadeloupe, l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Les Abymes) est le théâtre de pillages et d'affrontements entre émeutiers et forces de l'ordre. Trois policiers sont touchés par balles.

LE 19 OCTOBRE

à Limoges (Haute-Vienne), une vidéo devenue virale accuse deux policiers d'avoir volé des chaussures dans une boutique Lacoste pillée après la manifestation. La police nationale et la procureure démentent et dénoncent des allégations mensongères.

LE 20 OCTOBRE

à Val-d'Issoire (Haute-Vienne), peu après 6 heures, l'antenne bordelaise du RAID interpelle un Creusois de 40 ans, présenté comme un militant d'ultragauche fiché S, déjà connu pour des violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Il est soupçonné d'être impliqué dans l'incendie de l'hôtel de ville de Limoges. La Sous-direction antiterroriste est saisie. Le Parquet national antiterroriste suit le dossier sans s'en être saisi à ce stade.

LE MÊME JOUR

en Meurthe-et-Moselle, en soirée, un Mirage 2000D de l'escadron de chasse 2/3 « Champagne » s'écrase au retour d'un vol d'entraînement de nuit. Ses deux membres d'équipage sont tués : le lieutenant-colonel Antranig Sarkissian, 44 ans, et le lieutenant Quentin Klysz, 27 ans.

LE MÊME JOUR

à Toulon (Var), des drones non autorisés ont survolé la base navale pendant l'exercice interarmées Typhon, organisé du 5 au 16 octobre. Malgré le déclenchement des dispositifs anti-drones, aucun appareil n'a été récupéré.

LE MÊME JOUR

en Isère, lors d'un contrôle à un péage de l'A7, les douaniers interceptent un go-fast transportant 837 kilos de cannabis. Le conducteur, âgé de 23 ans, est remis à l'OFAST, qui cherche à établir la destination de la cargaison.

LE 21 OCTOBRE

à Toulouse (Haute-Garonne), trois corps, ceux de deux femmes et d'un enfant de 20 mois, ont été découverts dans un appartement. Un homme de 31 ans, retrouvé mort la veille à son domicile, est soupçonné de les avoir tués avant de se donner la mort. Une enquête pour homicide volontaire aggravé est ouverte.

LE 23 OCTOBRE

à Trappes et La Verrière (Yvelines), un homme de 39 ans ouvre le feu depuis sa voiture sur des passants, en trois endroits différents, avec un pistolet-mitrailleur de type Sten. Un jeune homme est tué et cinq autres personnes sont blessées, dont une fillette de 12 ans dans un état très grave. Interpellé moins de vingt minutes plus tard, le tireur avait piégé son appartement avec trois bonbonnes de gaz reliées à un minuteur. Le Parquet national antiterroriste ouvre une enquête pour assassinat en relation avec une entreprise terroriste, avec la circonstance aggravante de racisme. Le président de la République dénonce un « attentat terroriste raciste ».

LE 24 OCTOBRE

pour l'« acte II » de la mobilisation contre la vie chère, 410 000 personnes défilent en France selon le gouvernement (800 000 selon la CGT). Les cortèges restent globalement calmes, mais des heurts éclatent lors des dispersions, notamment à Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux et Rennes.
Bilan : 1 314 interpellations et 53 policiers et gendarmes blessés.

Tableau synthétique juillet - septembre 2026

D'APRÈS

INTERSTAT CONJONCTURE

N°133

HOMICIDES	293
VIOLENCES PHYSIQUES INTRAFAMILIALES	75 853
VIOLENCES PHYSIQUES HORS CADRE FAMILIAL	59 978
VIOLENCES SEXUELLES	53 386
VOLS AVEC ARMES	1 961
VOLS VIOLENTS SANS ARME	14 142
VOLS SANS VIOLENCE	157 641
CAMBRIOLAGES	54 031
VOLS DE VÉHICULES	28 568
VOLS DANS LES VÉHICULES	53 248
VOLS D'ACCESSOIRES SUR VÉHICULES	20 978
DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS VOLONTAIRES	128 605
USAGE DE STUPÉFIANTS	74 724
TRAFIC DE STUPÉFIANTS	14 112
ESCROQUERIES ET FRAUDES AUX MOYENS DE PAIEMENT	116 795

854 315

CRIMES ET DÉLITS

ILS EN PARLENT DANS LES

MEDIAS



THIBAULT DE MONTBRIAL

1er septembre - BFM

« Il y a un rejet massif de tous ceux qui nous ont gouvernés »

VOIR L'ÉMISSION

PATRICK STEFANINI

14 septembre - L'EXPRESS

« Le prochain président sera rattrapé par le réel »

LIRE L'ARTICLE





FRÉDÉRIC ENCEL

13 septembre - BFM

Tensions internationales

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

13 septembre - BFM

« Rejet massif du système parisien qui nous gouverne »

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

16 septembre - FRONT POPULAIRE

Police, justice, immigration : l'État à la dérive ?

VOIR LE PODCAST

THIBAULT DE MONTBRIAL

21 septembre - LCI

« Il faut tout remettre à plat »

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

24 septembre - NICE MATIN

Sécurité et autorité : Thibault de Montbrial en conférence à Antibes

LIRE L'ARTICLE

THIBAULT DE MONTBRIAL

2 octobre - Le Figaro TV

Vers l'embrasement général ?

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

3 octobre - La Revue Politique

La cité des débats – Terrorisme et radicalisation : la lutte contre les ennemis de l'intérieur

VOIR L'INTERVENTION

FRÉDÉRIC ENCEL

5 octobre - Le Parisien

« Le Maroc fait le choix de l'amélioration de la condition féminine »

LIRE L'ARTICLE





THIBAULT DE MONTBRIAL

6 octobre - BFM

Décivilisation

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

6 octobre - LCI

Débat avec des lycéens

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

9 octobre - BFM

L'IGPN indépendante, « sans aucun doute »

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

13 octobre - LCI

« Les fractures françaises sont là depuis longtemps et ne sont pas traitées »

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

13 octobre - CNEWS

« Ce qui manque dans ce pays, c'est de l'autorité »

VOIR L'ÉMISSION

BÉATRICE BRUGÈRE

13 octobre - Valeurs Actuelles

Violences en marge du mouvement lycéen : « Il faut réagir tout de suite, pas dix mois plus tard »

LIRE L'ARTICLE





BÉATRICE BRUGÈRE

15 octobre - BFM

« Quand un bon dialogue existe, en général, il n'y a pas de manifestations ni de violence »

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

17 octobre - LCI

« Les Français sont exaspérés par cette chienlit qu'on voit partout. Il faut nettoyer la rue. »

VOIR L'ÉMISSION





THIBAULT DE MONTBRIAL

19 octobre - BFM

« On paye l'addition »

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

19 octobre - Le Point

« L'État doit avoir le courage d'employer la force légitime »

LIRE L'ARTICLE



FLORENCE BERGEAUD-BLACKLER

19 octobre - Le Figaro

« Pour certains émeutiers, piller des « mécréants » ou des « colons » s'inscrit dans leur système de normes »

LIRE L'ARTICLE





THIBAULT DE MONTBRIAL

20 octobre - LCI

« La France a un problème » : les fractures autour de l'identité française

VOIR L'ÉMISSION

THIBAULT DE MONTBRIAL

20 octobre - CNews

« Les droits de l'Homme c'est le patrimoine de tous les Français »

VOIR L'ÉMISSION





BÉATRICE BRUGÈRE

22 octobre - Le Figaro

« Des peines d'emprisonnement ultracourtes, y compris pour les mineurs »

LIRE L'ARTICLE



THIBAULT DE MONTBRIAL

23 octobre - Le Dauphiné Libéré

« Les émeutiers ne craignent plus l'État »

LIRE L'ARTICLE

BÉATRICE BRUGÈRE

25 octobre - BFM

« Il faut faire attention à ne pas instrumentaliser la justice »

VOIR L'ÉMISSION





FLORENCE BERGEAUD-BLACKLER

25 octobre - Libre Média

Florence Bergeaud-Blackler redoute la guerre civile en France

VOIR L'ÉMISSION

ILS NOUS SOUTIENNENT

MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure ©Octobre 2026
Tous droits réservés

Directeur de publication : Thibault de Montbrial
Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney, Jeanne Pain
Crédit photos : Agence du Parnasse, CRSI, Unsplash, Canva

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813
10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France

Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-france.fr